

ANTHROPONYMIE ET SOCIÉTÉ. LES NOMS ROMAINS DANS LES PROVINCES HELLÉNOPHONES DE L'EMPIRE*

Athanassios D. Rizakis

RESUME: L'évolution et l'adaptation de la dénomination latine ne sont pas les mêmes dans la pars *occidentis* et la pars *orientis* de l'Empire. Sous la République les Hellènes, peu familiers avec l'anthroponymie romaine, s'habituent plutôt mal à ses règles et bien qu'un progrès incontestable soit réalisé dans ce domaine sous l'Empire la formule onomastique latine n'est que rarement présentée sous sa forme complète; le plus souvent elle ne retient, dans les provinces orientales, que les éléments considérés essentiels, à savoir le nomen et le cognomen. D'autres irrégularités, voire parfois des fantaisies, révèlent les particularités de son adaptation dans les pays hellénophones. Dans certaines régions, par exemple, on observe la présence d'une formule onomastique mixte issue d'une contamination entre les deux formes simples. Cette association des deux formules onomastiques et plus précisément l'association du patronyme à la formule onomastique latine fait son apparition dans les documents de nombreuses provinces hellénophones à partir du II^e siècle av. J.-C. et s'amplifie surtout après la *constitutio antoniniana* au III^e s. de notre ère. Les variantes sous lesquelles les noms latins se présentent dans l'Orient traduisent un autre aspect de la diversité du monde romain et de sa capacité à s'adapter à des environnements culturels différents. La masse de ces noms avec celle des noms grecs constituent la base pour toute analyse politique, sociale et culturelle des deux mondes.

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'intérêt et l'utilité scientifique des recherches onomastiques. H. Solin avant moi a dressé le panorama de diverses entreprises et en a montré les réalisations et les lacunes. Les études anthroponymiques et onomastiques ont marqué des progrès énormes ces dernières décennies, personne n'en doute; toutefois les lacunes — en l'occurrence dans le domaine de l'anthroponymie et de l'onomastique romaine en pays hellénophones — restent grandes malgré l'apport et l'impulsion donnée dans ce domaine par une pléiade de savants parmi lesquels L. Robert est le plus notable; ses travaux n'ont pas seulement tracé l'intérêt et les limites de ces entreprises mais ils montrèrent également que l'anthroponymie n'est pas une discipline autonome et que sa finalité n'est pas de ne faire que des listes mais de contribuer avec l'épigraphie, la numismatique, la papyrologie,

Solin et O. Salomies avec qui j'ai eu la joie et le privilège d'échanger de points de vues sur divers problèmes mais les idées exprimées ici sont de ma seule responsabilité.

Abréviations bibliographiques

Alföldy, *Personennamen*: G. Alföldy, *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia* (Heidelberg 1969).

Daux, in *L'onomastique latine*: G. Daux, "Onomastique romaine d'expression grecque. Appendice. Passage du nom grec au nom romain", in *L'onomastique latine*, 405-416.

Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*: S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle. Études chronologiques et prosopographiques* (Athènes 1976).

Hatzfeld, *Trafiqants*: J. Hatzfeld, *Les trafiquants italiens dans l'Orient hellénique*, BEFAR 115 (Paris 1919).

Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica*: E. Kapetanopoulos, *The Early Expansion of Roman Citizenship into Attica during the First Part of the Empire, 200 B.C.-A.D. 70*, vol. I-II (thèse inédite, Yale University, 1963).

L'onomastique latine: H.-G. Pflaum et Noël Duval (éds.), *L'onomastique latine, Actes du colloque international organisé à Paris du 13 au 15 octobre 1975*, Colloques internationaux du Centre National de la Recherche Scientifique n° 564 (Paris 1977).

Rizakis, "Paysage linguistique": A.D. Rizakis, "Le grec face au latin. Le paysage linguistique dans la péninsule balkanique sous l'Empire", in H. Solin, O. Salomies et Uta-Maria Lertz (éds.), *Acta colloquii epigraphici latini*, Helsinki 3-6 sept. 1991, Comm. Hum. Litt. 104 (1995) 373-391.

*Je remercie vivement E. Kapetanopoulos de m'avoir fourni un exemplaire de sa thèse inédite qui m'a permis, grâce à la documentation réunie, de mieux mesurer les questions concernant les pratiques onomastiques romaines en Grèce. Il m'est agréable aussi de remercier mes amis H.

l'archéologie et la littérature à l'étude de l'histoire sociale et politique¹. L'onomastique peut plus particulièrement aider à comprendre les problèmes d'intégration des *peregrini* dans le monde romain, à étudier les milieux et les modes culturels de même que la romanisation.

Il est bien évident que la conquête romaine de l'Orient a bouleversé, entre autres, les habitudes onomastiques des populations helléniques et hellénophones avec l'introduction de la formule onomastique latine et des noms romains. Car contrairement à l'onomastique grecque, élaborée librement, c'est l'Etat qui fixe, concernant l'onomastique romaine, ses composantes et ses règles; ceci explique pourquoi les noms romains sont plus signifiants que les grecs et permettent "de décrypter le statut civique de l'individu et parfois ce qu'on appelle largement le statut social"².

L'introduction des noms romains n'a éliminé en Orient ni les noms grecs ni la formule onomastique hellénique qui restèrent, dans le domaine de l'anthroponymie de la période, des éléments dominants. Les deux systèmes onomastiques et les noms qui se rapportent aux traditions culturelles différentes coexistent tout au long de l'Empire. Les proportions des diverses catégories de noms — grecs ou romains — varient selon les familles, le milieu, les régions et les époques. Ces variations nous sont, à l'exception de la province d'Asie³, mal connues en ce qui concerne les provinces hellénophones qui ne sont toutefois pas restées totalement en dehors des études onomastiques et prosopographiques entreprises ces dernières cinquante années⁴. Des études ont également été

(1974) 114-115; J. Šašel, "Probleme und Möglichkeiten onomastischer Forschung", in *Akten des IV. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, Wien 17. bis 22. September 1962 (Wien 1964) 352-368; H. Solin, "Namengebung und Epigraphik. Betrachtungen zur onomastischen Exegese römischer Inschriften", in *Akten des VI. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, München 1972 (1973) 404-407; voir aussi les remarques du même auteur dans le présent volume, p. 4-9.

2. Voir Cl. Nicolet, "L'onomastique des groupes dirigeants sous la République", in *L'onomastique latine*, 46; sur les limites et les dangers de cette méthode, particulièrement en ce qui concerne l'origine géographique des individus et leur milieu social, voir ci-dessous, p. 23-26.

3. B. Holtheide, *Römische Bürgerrechtspolitik und römische Neubürger in der Provinz Asia* (Freiburg 1983) *passim*.

4. Voir H.-G. Pflaum, *op. cit.* (note 1) 124-129 (provinces hellénophones); aux études prosopographiques, citées ici, il faudra ajouter pour Athènes les études onomastiques, proprement dites, de E. Kapetanopoulos, "Romanitas and the Athenian Prytaneis", *AE* 1981, 23-36; *id.*, *The Early Expansion of Roman Citizenship into Attica during the First Part of the Empire*, 200 B.C.-A.D. 70, vol. I-II (thèse inédite, Yale University, 1963) *passim*; les conclusions de ce travail ont été résumées dans l'article du même auteur, "The Romanisation of the Greek East. The Evidence of Athens", *BASP* 2 (1965) 47-55; M. Woloch, *Roman Citizenship and Athenian Elite AD 96-161. Two Prosopographical Catalogues* (Amsterdam 1973) *passim*; S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle. Études chronologiques et prosopographiques* (Athènes 1976) *passim*. Pour Sparte nous disposons les deux articles de H. Box, "Roman Citizenship in Laconia", I et II, publiés respectivement in *JRS* 21 (1931) 220-214 et 22 (1932) 165-183. Très nombreuses sont les études qui ont été consacrées à la province de Macédoine: voir A. D. Rizakis, *Ancient Macedonia IV* [1986] 511-524 (aperçu général de l'onomastique romaine de Thessalonique); A. B. Tataki, *Ancient Beroea. Prosopography and Society*, *MEΛETHMATA* 8 (Athens 1988) *passim*; *ead.*, *Macedonian Edessa. Prosopography and Onomasticon*, *MEΛETHMATA* 18 (Athens 1994) *passim*. D. Samsaris a récemment publié une série d'articles (voir la critique, concernant la méthode et certaines affirmations de l'auteur, de O. Salomies, *infra* p. 114) sur l'anthroponymie romaine en Macédoine et en Thrace, in *Dodone* 16 fasc. 1 (1987) 353-437 (*colonia Cassandrensium*); *loc. cit.* 17 fasc. 1 (1988) 93-108 (Thrace); *loc. cit.*, 18 fasc. 1 (1989) 203-382 (vallée du Bas-Strymon); *id.*, in *Makedonika* 22 (1982) 259-294 (Macédoine occidentale; voir le C.R. in *Ἀρχαιολογία* 3 [1982-84] 1-21); *loc. cit.* 26 (1987/88) 308-353 (Thessalonique); *loc. cit.* 27 (1989/90) 327-382 (Beroia). Des *cives romani* sont naturellement cités dans les prosopographies générales ou les dictionnaires dressés pour plusieurs régions grecques mais ces travaux sont lacunaires et peu utiles pour l'anthroponymie romaine.

1. Selon le mot de L. Robert (*Actes du VII^e congrès international de l'épigraphie grecque et latine*, Constanza 1977 [Bucarest 1979] 41), "il faut faire non seulement l'histoire des noms, mais l'histoire par les noms". Sur l'utilité des études prosopographiques et onomastiques, voir H.-G. Pflaum, "Les progrès des recherches prosopographiques concernant l'époque du Haut-Empire durant le dernier quart du siècle (1945-1970)", in *ANRW* II. 1

consacrées sur certaines grandes familles⁵ mais la masse des noms de personnes “anonymes” des cités de ces provinces et la connaissance globale des problèmes anthroponymiques nous font terriblement défaut et rendent difficile la rédaction de toute synthèse onomastique sur la pars orientis de l’Empire. Il serait, donc, nous semble-t-il, très intéressant d’étudier l’adaptation et l’évolution de la dénomination latine, région par région, et de voir par le biais de comparaisons ou de statistiques tel ou tel aspect. Ceci ne pouvait se réaliser que par la création d’un vaste programme collectif qui aurait comme but, dans un premier temps, la constitution de *corpora* régionaux comportant les textes avec des noms romains. Le répertoire de ces noms et des formules onomastiques permettrait, dans une phase ultérieure, d’étudier les particularités de cette formule et de ses différentes composantes⁶.

II. MODE D’APPROCHE DU MATÉRIEL

A. LES DONNÉES EPIGRAPHIQUES

Il y a, dans ce domaine, un obstacle majeur dû au manque de *corpora* régionaux (les manques du *CIL* III sont bien connus de tous et il en est de même en ce qui concerne les *IG* pour un grand nombre de régions) et à l’éparpillement des textes épigraphiques dans diverses petites publications, parfois introuvables; on ne doit pas dépasser cette difficulté par un recours aux copies mécaniques d’inscriptions ou d’indices afin de constituer des listes onomastiques ou prosopographiques car les résultats de cette méthode sont souvent déplorables. A nos yeux la seule solution se trouve dans le recours aux épigraphistes de terrain, malgré toutes les difficultés pratiques que présente une telle entreprise car elle est la seule qui puisse assurer le réexamen systématique des textes à partir des publications récentes et éventuellement par un recours direct au document lui-même; seule cette méthode permet la connaissance de l’histoire de chaque texte et de son contexte géographique, archéologique et historique⁷.

de la bibliographie mais seulement de citer, à titre d’exemple, les études de E. Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica, passim*; M. Woloch, *op. cit.* (note 4) *passim*; S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle, passim*; A.J.S. Spawforth, “Balbilla, the Euryclids and Memorial for a Greek Magnate”, *ABSA* 73 (1978) 249-260; *id.*, “Sparta and the Family of Herodes Atticus: A Reconsideration of the Evidence”, *ABSA* 75 (1980) 203-220; *id.*, “Families at Roman Sparta and Epidaurus. Some Prosopographical Notes”, *ABSA* 80 (1985) 192-258; *id.*, “The Appaleni of Corinth”, *GRBS* 15 (1974) 295-303; J.H. Oliver, “Arrian and the Gellii of Corinth”, *GRBS* 11 (1970) 335-338; sur cette dernière famille (connue également à Patras, Athènes et Delphes) voir C. Kritzas, in *Mélanges en l’honneur de D. Théocharis* (Athènes 1992) 398-413. S. Zoumbaki, “Zu einer neuen Inschrift aus Olympia: Die Familie der Vetuleni”, *ZPE* 99 (1993) 227-232. C.P. Jones, “A Leading Family of Roman Thespiae”, *HSPH* 74 (1970) 221-255. Pour la Macédoine, voir F. Papazoglou, “Notes épigraphiques de Macédoine”, *ŽAnt* 32 (1982) 39-52; J. Wiseman, “A Distinguished Macedonian Family of the Roman Imperial Period”, *AJA* 88 (1984) 567-582 et l’article de P. Nigdelis, *infra*, p. 129-141. Sur les mariages entre membres de nobles familles athéniennes et macédoniennes, voir E. Kapetanopoulos, *Balkan Studies* 31 (1990) 259-267. Sur l’aristocratie municipale des cités grecques sous l’Empire, voir F. Quass, “Zur politischen Tätigkeit der munizipalen Aristokratie des griechischen Osten in der Kaiserzeit”, *Historia* 31 (1982) 188-213.

6. J’ai, depuis 1989, la responsabilité de coordonner ce programme appelé *Nomina romana dans les provinces hellénophones*, auquel s’est associée une pléiade d’épigraphistes et d’onomatologues de premier ordre; les uns ont assumé la charge de constituer des *corpora* régionaux (e.g. Thessalie par B. Helly, Epire par P. Cabannes, Macédoine par A. Tataki et moi-même, Cyclades sauf Délos par P. Nigdelis, Délos par Cl. Hasenohr, Athènes par E. Kapetanopoulos et S. Follet, Péloponnèse par moi-même, S. Zoumbaki, L. Mendoni, M. Kantiréa et A. Panaghiotou, Delphes par D. Mulliez, Acarnanie et Etolie par Cl. Antonetti, Béotie par Chr. Müller, Crète et Cyrénaïque par D. Viviers et A. Laronde, Rhodes et sa Pérée par A. Bresson, enfin les îles du Dodécannèse par K. Buraselis), les autres (H. Solin, O. Salomies, M. Kajava et M. Leiwo) nous ont aidé à améliorer l’approche méthodologique et à tenir compte, lors de la deuxième phase, de l’étude des noms romains des provinces d’Occident. La collaboration, dans le cadre des accords bilatéraux PLATON, avec l’Université de Bordeaux III et particulièrement avec A. Bresson a produit le logiciel *Nomina romana*, qui permet le traitement du matériel épigraphique. Enfin, l’actuelle collaboration avec l’*Année Epigraphique*, dans le même cadre, ouvrira le projet au riche matériel athénien et facilitera son traitement.

7. Voir sur ce point les remarques pertinentes de L. Robert, *op. cit.* (note 1) 41-42 et 188-189.

5. Ces études concernent plus particulièrement quelques grandes cités; il ne s’agit pas de reprendre ici l’ensemble

1. Répartition du matériel

La répartition du matériel entre les différentes régions ne peut se faire qu'en adoptant les principes géographiques des corpora. La première unité prise en considération est celle des provinces, dans leur étendue au temps de Trajan; chacune d'elles est subdivisée en plus petites régions géographiques (pour la province d'Achaïe, e.g. Béotie, Argolide, Elide etc.) et ensuite en cités (classées dans l'ordre topographique). Dans un tel travail il ne faut pas tenir compte des séparations ethniques actuelles; l'île va avec sa Pérée; la moyenne vallée de l'Axios et de l'Erigon en Haute Macédoine est indissociable de cette province.

2. Choix de documents et limites chronologiques

Quels textes doit-on retenir? Certes il ne faut pas sélectionner que les textes dans lesquels les noms romains se présentent sous une forme complète (*tria* ou *duo nomina*) mais choisir également ceux dans lesquels on trouve des noms uniques seuls ou intégrés dans la formule grecque. Ce recueil de documents —qui constitue de toute façon une banque de données indépendante— peut également comprendre, quand cela est possible, les textes dans lesquels figurent des *peregrini* qui utilisent la formule onomastique traditionnelle, c'est à dire hellénique; car il va sans dire que toute étude de la société des cités grecques de la période romaine doit reposer sur l'ensemble de la population, résidents permanents ou personnes de passage de tout rang social. Il est souhaitable que le dossier comprenne également les textes relatifs aux Empereurs, à la famille impériale et à l'administration provinciale car leur nomenclature suit des règles particulières en Orient et parce que cette documentation pourrait aider à expliquer plus facilement la présence de certains noms et par conséquent permettre une meilleure datation des documents. Quant aux fragments il ne faut pas, à mon avis, les exclure de la documentation même si les informations qu'on peut en tirer sont maigres et parfois douteuses; toutefois il faut exclure ceux qui ne conservent pas le début du nom. Les *falsa* ou *aliena* peuvent aussi être inclus précédés d'un astérisque. Les graffiti sur la céramique peuvent être cités alphabétiquement s'ils contiennent plus de trois lettres; il en est de même en ce qui concerne les monnaies⁸.

Les limites chronologiques sont d'une part le II^e s. av. J.-C., quand les premiers noms romains apparaissent dans les documents helléniques, et d'autre part à fin du III^e siècle de notre ère quand la diffusion des *nomina romana* se généralise — par le biais de la *constitutio antoniniana*— à l'ensemble des *peregrini* libres de l'Empire.

3. Fiche d'identité de chaque document

Nous établissons pour chaque document une fiche d'identité contenant certains éléments absolument nécessaires pour la constitution de la banque des *Nomina*, lors de la seconde phase du travail.

a. *Forme de la pierre et type du document.* La pierre n'est pas, naturellement, minutieusement décrite mais on prend soin d'indiquer sa nature exacte avec, éventuellement, des remarques du type: grande stèle avec relief, simple plaque ou petit autel sculpté, etc. Ceci est nécessaire car le nom et la représentation figurée forment une unité et parfois la fonction du défunt est indiquée sur la stèle d'une façon aussi claire que dans un titre comme *στρατιώτης ἱππεύς*⁹. La mention du type

8. Cette méthode de constitution d'un dossier de documents —une banque de données en langage moderne— par des épigraphistes de terrain se différencie essentiellement du projet de l'*Onomasticon des römischen Reiches* de A. Mócsy qui ne tient pas compte —probablement à cause de l'immensité de son entreprise— de l'ensemble des textes épigraphiques; de celles-ci ne sont cités que les éléments ayant un rapport avec la personne (e.g. statut social, fonction etc.); voir A. Mócsy, "Bericht über die Arbeiten an einem Handbuch des Onomasticon des römischen Reiches", in *L'onomastique latine*, 459-464; sur les choix de G. Alföldy pour l'*Onomasticon* de Dalmatie, certainement plus détaillé et complet, voir l'introduction de son livre *Die Personennamen in der römischen Provinz Dalmatia* (Heidelberg 1969) 9-27.

9. Voir L. Robert, *Noms indigènes dans l'Asie Mineure gréco-romaine* (Paris 1963) 361-365. Tullia Ritti a consacré une étude intéressante sur les représentations funéraires dans lesquelles l'image illustre le sens du nom d'un défunt: "Immagini onomastiche sui monumenti sepolcrali di età imperiale", *Mem. Ac. Lincei*, Sc. mor. st., série VIII, vol. XXI, fasc. 4 (1977) 257-397; voir aussi *BullEp.* 1979, 136 où sont discutés quelques monuments de Thessalonique, Edessa etc.

de document (décret, dédicace, liste agonistique, épitaphe, etc.) est un élément indispensable car souvent — comme nous allons le voir — la formule onomastique latine dépend justement du type du document.

b. Origine et lieu de conservation. L'importance du lieu d'origine exacte va de soi et sa copie mécanique ne peut que compromettre toute étude ou analyse statistique ultérieure; afin d'éviter tout malentendu nous donnons les coordonnées administratives contemporaines, à savoir région + préfecture + ville + commune + lieu-dit, avec indication, éventuellement, entre parenthèse du site ancien; les cas discutables sont signalés. Ce soin minutieux apporté aux origines des documents permettra de dresser finalement une carte de la diffusion géographique des nomina où on pourrait faire figurer, par divers symboles, le statut social et les fonctions des personnes.

c. Bibliographie sommaire. La bibliographie, comprenant la liste des publications, est volontairement sommaire et sélective; nous prenons toutefois soin de signaler les meilleures publications et les reproductions photographiques ou les fac-similés. Quelques références complémentaires sont, éventuellement, citées dans le commentaire pour les nouvelles lectures ou les observations sur les personnes concernées et pour la date du document à laquelle une attention particulière est prêtée.

d. La date. La datation est le point le plus difficile et le plus délicat; elle n'est que rarement indiquée sur les monuments funéraires qui constituent la majeure partie de notre documentation. Toute approche chronologique doit se baser sur des indices indirects comme la paléographie et dans les meilleurs cas sur des rapprochements prosopographiques ou anthroponymiques. Dans tous les cas la date doit être accompagnée de précisions complémentaires dans le commentaire du document.

e. Transcription du texte. Le texte complet est présenté transcrit en minuscule; les signes diacritiques adoptés sont ceux que L. Robert a proposés dans sa publication de *Carie II* (Paris 1954) 9-14. L'utilisateur futur de la banque de données doit avoir recours non pas à une reproduction mécanique d'une vieille édition mais à une présentation

récente du document, si besoin critique. Il va de soi que le rétablissement du texte doit respecter les abréviations et l'orthographe des noms et dans tous les cas signaler les crochets qui marquent les restitutions.

f. Commentaire. Le commentaire ne peut être que bref; il doit comprendre, si nécessaire, des remarques sur la date et les noms des personnes qui figurent sur le document.

B. LES DONNÉES ANTHROPONYMIQUES

La deuxième phase du travail concerne les données anthroponymiques fournies par les textes. Il faut d'abord dire que ces données ne réunissent pas seulement les personnes qui portent les tria ou duo nomina mais également ceux qui portent des noms isolés¹⁰.

1. La formule onomastique romaine

La première chose qui nous intéresse dans le texte est la formule onomastique romaine; cette dernière

10. Voir J. Šašel, "Probleme und Möglichkeiten onomastischer Forschung", *Akten des IV. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, Wien 17. bis 22. September 1962 (Wien 1964) 356 sqq. où l'auteur explique la méthode pour exploiter le matériel onomastique d'une cité ou d'une province; Šašel considère comme un modèle du genre — cette appréciation ne trouve pas pourtant l'accord de l'ensemble des spécialistes — le "Onomasticon Daciae", *Anuarul Institutului de studii clasice* 4 (1941-42) 186 sqq. et *loc. cit.* (1949) 282 de J.J. Russu. Dans son projet, A. Mócsy, ("Bericht über die Arbeiten an einem Handbuch des Onomasticon des römischen Reiches", in *L'onomastique latine*, 459-464), prévoyait que le catalogue final des noms serait présenté comme un dictionnaire et qu'une attention particulière serait prêtée aux conditions de la présence d'un nom, les particularités éventuelles, familles, diffusion etc. Des parallèles ne seraient donnés que pour les noms rares alors que pour les noms usuels une carte de leur distribution était programmée de même qu'un index continu des noms, des statistiques diverses, des cartogrammes et enfin l'analyse de la formule onomastique. L'entreprise de A. Mócsy pour la rédaction d'un manuel avec le titre *Onomasticon Imperii Romani*, pour l'ensemble des provinces d'Occident, aboutit à la publication par A. Mócsy-R. Feldmann-E. Marton-M. Szilágyi d'un premier volume avec le titre: *Nomenclator provinciarum Europae Latinarum et Galliae Cisalpinae cum indice inverso* (Budapest 1983) qui n'est, en fait, qu'un catalogue de noms, privé de parallèles, destiné à des fins

doit être présentée dans sa forme complète dans le texte afin de mieux comprendre sa structure et ses particularités; une formule onomastique incomplète contient le risque de confusions¹¹. Contrairement à la société grecque, fondée sur l'individu, qui emploie tout simplement le nom accompagné du patronyme au génitif, rarement le métronyme¹², pour identifier ses membres, la société romaine, fondée sur la gens, donne une importance particulière au nomen gentilicium; cette notion de gentilité est naturellement incomprise par les Grecs et explique leurs difficultés à se familiariser aux particularités et aux règles de l'onomastique latine; si l'emploi de praenomen et du patronyme étaient conformes à leurs habitudes, par contre le cognomen et surtout le gentilice étaient des éléments dont ils ne possédaient pas d'équivalent¹³.

L'adaptation des Grecs à la formule onomastique latine fut lente et porte souvent les marques et les influences du milieu culturel hellénique environnant; les Grecs, non familiers à ses principes¹⁴, vont très tôt adopter le praenomen et l'utiliser à la façon d'un simple nom grec qui, suivi d'un patronyme, servait à désigner les premiers Romains qui étaient en contact avec les Grecs; cet emploi du praenomen est répandu chez Polybe; on le trouve également dans les documents athéniens et déliens, à partir du début du II^e s.; des exemples de tels emplois ne manquent pas dans d'autres régions grecques¹⁵.

L'usage du gentilice est plus récent dans les documents épigraphiques; à Délos il ne se répand qu'après la guerre d'Antiochos mais il n'a pas encore un caractère absolu et généralisé; il en est de même à Athènes et ailleurs où toutefois les documents de haute date ne sont pas aussi nombreux. L'incompréhension toutefois du gentilice, pendant cette période, conduit les Hellènes à le placer qu'à la fin d'une formule grecque (nom + patronyme): Μαῦρος Λευκίου Περγέννα, Ῥωμαῖος au lieu de Μαῦρος Περγέννα Λευκίου

[Budapest 1985] *passim*). Les collaborateurs de A. Mócsy, qui poursuivent ce projet après sa mort, ont l'intention de combler certaines lacunes de cette publication avec une nouvelle impression enrichie des attestations pour chaque nom (voir *infra* l'article de B. Lőrincz p.73 sqq.).

11. Voir sur ce point les réflexions et les exemples cités par G. Daux, in *L'onomastique latine*, 406.

12. A. Christophilopoulos, "Αἱ μητρωνυμῖαι παρὰ τοῖς ἀρχαίοις Ἑλλήσιν", *Σχέσεις γονέων καὶ τέκνων κατὰ τὸ βυζαντινὸν δίκαιον* (Athènes 1946) 130-139=*id.*, *Δίκαιον καὶ ἱστορία* (Athènes 1973) 60-67; A. Tataki, "From the Prosopography of Ancient Macedonia: the Metronymics", in *Ancient Macedonia V*, vol. 3 (Thessalonique 1993) 1453-1471.

13. Voir Cl. Nicolet, *op. cit.* (note 2) 50 n. 3 avec bibliographie; sur les règles de l'onomastique romaine, voir Th. Mommsen, *Römische Forschungen I²* (Berlin 1964), particulièrement le chapitre "Die römischen Eigennamen", p. 1-88; B. Doer, *Die römische Namensgebung. Ein historischer Versuch* (Stuttgart 1937); E. Fraenkel, "Namenwesen B. Die lateinische Personennamen", in *RE XXXII* (1935) col. 1648-1670; H. Solin, *Namenpaare. Eine Studie zur römischen Namensgebung*, Comm. Hum. Litt. 90 (Helsinki 1990) *passim*. O. Salomies, *Die römischen Vornamen. Studien zur römischen Namensgebung*, Comm. Hum. Litt. 92 (Helsinki 1987) *passim*; plus particulièrement pour la partie orientale de l'Empire, voir W. Dittenberger, "Römische Namen in griechischen Inschriften und Literaturwerken", *Hermes* 6 (1872) 129-155 et 281-313.

14. Ces difficultés sont claires à Délos où on trouve, de bonne heure, une grande quantité de Romains; voir Hatzfeld, *Trafiqants*, 11-12; *id.*, "Les Italiens résidents à Délos mentionnés dans les inscriptions de l'île", *BCH* 36 (1912) 134-135. Sur l'onomastique de Délos voir la plus récente bibliographie réunie par H. Solin, "Appunti sull'onomastica romana a Delo", *Opusc. Inst. Romani Finlandiae* 2 (1982[1983]) 101-117 et spécialement 101 et n. 1 et 2. La seule autre ville grecque dans laquelle on puisse trouver une documentation aussi riche et révélatrice sur ce sujet est Athènes; voir Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica I*, 34 sqq. Pour Sparte voir *IG V 1*, p. 334 (Index II.1): Nomina romana. Praenomina.

15. K. Hanell, "Die Form der römischen Eigennamen bei Polybios", *Opuscula Romana I* (1954) 66-76. Dans les listes éphébiques déliennes, les jeunes Romains sont souvent assimilés à leurs camarades grecs et sont désignés par leur praenomen suivi du praenomen de leur père au génitif — parfois il fait défaut — puis par l'ethnique : par exemple, Λεύκιος Μαύρου Ρωμαῖος; aux remarques et aux exemples déliens, cités par de J. Hatzfeld, *Trafiqants*, 11-12, il faut ajouter ceux cités par P. Charneux, à l'occasion de la publication d'une inscription d'Argos, in *BCH* 81 (1957) 183 sqq. (inscription) et 189 (exemples) et n. 1 (sur l'usage du nom unique et sa chronologie). Enfin pour Athènes voir E. Kapetanopoulos, *AE* 1981, 24 et en général, O. Salomies, *op. cit.* (note 13) 270-273.

statistiques (voir également A. Mócsy, *Beiträge zur Namenstatistik*, Diss. Pannonicae, Series III, vol. 3

υἱός, Πρωμαῖος¹⁶. A noter que l'emploi du gentilice dépend souvent du statut des personnes désignées, du caractère des documents mais aussi du milieu, de sorte qu'on peut dire qu'il n'y a pas vraiment de règles strictes de pratique onomastique mais simplement des usages différents dans l'espace et le temps¹⁷. Certes, les irrégularités concernant l'usage du gentilice n'ont pas un caractère universel car, comme le remarquait déjà Hatzfeld, si dans les listes éphébiques déliennes les éphèbes d'origine romaine sont cités apparemment sans aucune règle, soit à la grecque soit à la romaine, dans les listes contemporaines de Pergame l'onomastique des Italiens qui y sont mentionnés est impeccable; l'exemple n'est pas unique¹⁸.

La familiarisation avec les règles de l'onomastique latine fut, certes, facilitée en Orient par l'arrivée massive des soldats, des émigrés et plus tard des touristes et des vétérans mais c'est surtout la diffusion de la *civitas romana* parmi les Hellènes qui devint le facteur le plus décisif¹⁹. Malgré cette affluence romaine la formule onomastique latine n'est complète que dans les documents en latin concernant des personnes d'origine romaine; elle est parfois calquée dans les documents rédigés en grec mais cet emploi est beaucoup moins rigoureux; souvent, en dehors des documents officiels, le

16. Ce nom ainsi que ceux des autres Romains figurent dans un décret de proxénie thessalien de la cité de Kiéron (Ière moitié du IIe s. av. J.-C.); la formule onomastique romaine correcte n'est pas Marcus Lucius Perpenna, Marcus Gaius Popillius etc. (J.-C. Decourt, *Inscriptions de Thessalie I. Les cités de la vallée de l'Enipeus*, in *Etudes épigraphiques 3 de l'EFA* [Paris 1995] 15-20 n° 15, particulièrement p. 19) mais M. Perpenna L. f., M. Popillius C. f.

17. Pour Délos, voir F. Baslez, *infra*, p. 209 sqq.; voir également Hatzfeld, *Trafiqants*, 14-16. A Athènes, E. Kapetanopoulos (*AE* 1981, 23-36; *id.*, *BASP2* [1965] 50-51) a observé que seulement à partir du Ier s. av. J.-C. (ca 80 av. J.-C.), quand les Romains à Athènes deviennent plus nombreux, on constate une meilleure adaptation aux règles de l'onomastique romaine; on observe une utilisation plus systématique du gentilice bien qu'on continue à utiliser des noms uniques + l'ethnique. A Sparte, comme remarquait H. Box (*JRS* 22 [1932] 182) à l'exception des documents officiels, comme les dédicaces gravées sur les bases des statues, il ne semble pas exister une règle commune sur l'emploi de la formule onomastique latine.

18. Hatzfeld, *Trafiqants*, 15 n. 7. Sur les listes de Pergame, voir *MDAI(A)* 32 (1907) 435 et sqq. mais surtout *loc. cit.* 33 (1908) 384-400; l'onomastique romaine est également impeccable dans les listes éphébiques d'autres cités qui sont, au point de vue chronologique, bien postérieures; les plus anciennes datent du Ier s. av. J.-C.; voir E. Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* I, 21 sqq. et II, n° 307, 310, 313, 314, 315 (les Romains apparaissent dans des listes éphébiques à partir de 119/118 av. J.-C.; la dernière apparition des éphèbes romains à Athènes date de 39/8 av. J.-C.; leur disparition, à partir de cette date, est due, selon Kapetanopoulos, à leur assimilation); Müller, *infra*, 159 (Béotie); sur la présence des Romains dans les listes éphébiques des diverses cités grecques, voir R.M. Errington, "Aspects of Roman Acculturation in the East Under the Republic", in P. Kneissl et V. Losemann (éd.), *Festschrift für Karl Christ zum 65. Geburtstag* (Darmstadt 1988) 149-150. Les listes éphébiques, de la période romaine, se sont multipliées ces dernières années en Macédoine; les plus anciennes datent du Ier siècle ap. J.-C. mais la majorité sont postérieures, à savoir le IIe voire le IIIe s. de notre ère; les références ont été réunies par moi-même, in "Le paysage linguistique", 378 n. 19 auxquelles il faudrait ajouter *IG X 2. 1*, 241 (Thessalonique); A. Rizakis et J. Touratsoglou, *Επιγραφεῖς τῆς Ἀνω Μακεδονίας* (Athènes 1985) 187 (Haute Macédoine); M.B. Hatzopoulos-L. Loukopoulou, *Recherches sur les marches orientales des Téménides (Anthémonthe-Kalindoia) Ière partie* (Athènes 1992) 54-55 et 87-94 (Anthémonthe et Kalindoia en Chalcidique); cf. Ph. Gauthier et M. Hatzopoulos, *La loi gymnasiarchique de Beroia*, *MEΛΕΤΗΜΑΤΑ* 16 (Athènes 1993) 153-154 (listes éphébiques de Beroia) et 168-168 (références aux listes des autres cités).

19. Sur l'émigration romaine ou italienne en Grèce, voir J. Hatzfeld, *Trafiqants*, *passim*; A.J.N. Wilson, *Emigration from Italy in the Republican Age of Rome* (Manchester 1966) *passim*; F. Cassola, "Romani e Italici in Oriente", *DArch* 4-5 (1970-71) 305-329; *id.*, "Aquilaia e l'Oriente mediterraneo", *AntAltoadr* 12 (1977) 67-98; A. Donati, "I romani nell'Egeo: i documenti dell'età repubblicana", *Epigraphica* 27 (1965) 3-59. La colonisation romaine en Grèce n'a pas fait, en dehors des pages consacrées aux études plus générales sur cette question (Kornemann, *RE* IV.1 [1900] col. 530-531 n° 105-109 et 549 n° 241-249; E.T. Salmon, *Roman Colonisation under the Republic* [London-Southampton 1969] 135-136; Fr. Vittinghoff, *Römische Kolonization und Bürgerrechtspolitik unter Caesar und Augustus* [Mainz 1952] 85-87 et 126-130), l'objet d'une recherche spécifique concernant la société et l'onomastique; il existe, toutefois, quelques études concernant des cas ou des thèmes particuliers; pour Corinthe par exemple, voir maintenant A. Spawforth, *infra*, 167 ssq.; pour l'usage du grec ou du latin dans les colonies romaines, voir Rizakis, "Paysage linguistique", 373-391. Sur la diffusion de la *civitas romana* dans les provinces hellénophones, voir ci-dessous p. 26-28.

praenomen, la tribu ou d'autres éléments sont omis surtout à partir de l'Empire; c'est maintenant que la nomenclature abrégée des hommes (nomen+cognomen) se répand en Orient et celle des femmes suit les mêmes règles mais a, ici comme ailleurs, ses particularités propres²⁰.

À la même période, les *novi cives* adoptent cette formule abrégée et portent les *duo* ou *tria nomina*, comme tout citoyen romain²¹, leur ancien nom tenant place de cognomen devient leur vrai nom²²; celui-ci, contrairement au praenomen et au gentilice, n'est presque jamais abrégé²³. En Attique et à Rhodes nomen et cognomen sont suivis du démotique²⁴. Dans les formules onomastiques plus complètes, comportant la filiation et l'indication de la tribu, la filiation suit le nomen avec ou sans le mot υἱός (e.g. Τίτος Λίβιος Ἀνδρόνεικος Τίτου υἱός ou Τίτος Λίβιος Ἀνδρόνεικος Τίτου) mais l'emploi de ces éléments est beaucoup moins régulier sous l'Empire, en particulier pour des peregrini admis dans la cité romaine²⁵. Enfin la formule onomastique pour la même personne peut parfois varier selon l'auteur d'une dédicace; elle est plus complète et correcte si celui-ci est romain sans que cela soit la règle²⁶.

Jusqu'à Auguste plusieurs praenomina pouvaient être transmis mais petit à petit l'habitude de donner le même praenomen à tous les fils l'emporta; ceci enleva au praenomen sa qualité distinctive et

développés, transmis de père en fils: Μ. Ἄννιος Θράσυλλος Μ. Ἄννιου Πυθοδώρου Χολείδου υἱός Χολείδης; Μ. Ἰούλ. Πίος Παπειριανός Ἀσκληπιάδης Εὐρυτίδας Ἰούλιος Θορίκιος; Γν. Λικίνιος Λικινίου Ἀρριανού Σεργ(ία) υἱός Ἀττικὸς Γαργήτιος; voir S. Follet, *Athènes au IIe et au IIIe siècle*, 89; sur les problèmes concernant l'adoption et l'onomastique, voir maintenant O. Salomies, *Adoptive and Polyonymous Nomenclature in the Roman Empire*, Comm. Hum. Litt. 97 (Helsinki 1992) *passim*. Sur l'habitude de porter plusieurs gentilices à partir du IIe siècle de notre ère, voir G. Barbieri, in *L'onomastique latine*, 183; S. Panciera, *loc. cit.*, 198. Cette habitude semble être plus large en Orient, voir B. Holtheide, *op. cit.* (note 3) 121-122; sur la Macédoine, voir A. B. Tataki, *Ancient Beroea. Prosopography and Society*, ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 8 (Athens 1988) 396 n. 398 (Beroea).

22. Les Grecs romanisés se distinguaient par leur cognomen; voir H. Box, *JRS* 22 (1932) 180; Daux, in *L'onomastique latine*, 407. Les femmes n'ont pas de cognomen propre héréditaire (M. Kajava, *Roman Female Praenomina. Studies in the Nomenclature of Roman Women* [Rome 1994] 27-31); enfin le gentilice double est caractéristique de la dénomination féminine, voir I. Kajanto, "On the Peculiarities of Women's Nomenclature", in *L'onomastique latine*, 147-159; *id.*, "Women's cognomina reconsidered", *Arctos* 7 (1972) 13-30.

23. Sur les gentilices abrégés, voir L. Robert, *REA* 62 (1960) 348-35= *Op. Min.* II, 864-867 (exemples des gentilices abrégés); S. Follet, *Athènes au IIe et au IIIe siècle*, 72 et n. 4 (abrégés de Aurelius); cf. Daux, in *L'onomastique latine*, 407.

24. E. Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica, passim*; pour Rhodes, voir A. Bresson, *infra* p. 231.

25. La tribu n'est que rarement citée dans les documents rédigés en grec; voir en général G. Daux, in *L'onomastique latine*, 419-411. E. Kapetanopoulos (*Roman Citizenship into Attica* I, p. 31 et vol. II n° 633-634; 785-786) observait l'absence de la tribu dans la dénomination des *novi cives* athéniens sauf pour des cas exceptionnels, à savoir ceux qui entraient dans le service impérial. L'emploi de la tribu, dans la formule onomastique romaine, est plus fréquent dans le cadre des colonies romaines en Grèce et en Macédoine, mais des différences énormes existent suivant l'espace et le temps; pour la Macédoine, voir F. Papazoglou, "La population des colonies romaines en Macédoine", *ŽAnt* 40 (1990) 118-121. L'absence de la filiation de la formule des *tria nomina* n'indique pas a priori qu'il s'agit d'un affranchi; voir Chr. Bruun, "Some Comments on the Status of Imperial Freedmen", *ZPE* 82 (1990) 283 n. 58.

26. À titre d'exemple nous pouvons citer celui (signalé par G. Daux, in *AJPh* 100 [1979] 22-23 avec d'autres références) d'un notable delphien qui, devenu citoyen romain, s'appelle tantôt Τίτος Φλάβιος Ἀριστότιμος tantôt Φλ. Ἀριστότιμος; à Sparte une même personne s'appelle tantôt Βιάδος tantôt Γ. Ἀβίδιος Βιάδος (d'autres exemples in H. Box, *JRS* 22 [1932] 181-182); dans les deux cas le cognomen, c'est-à-dire l'ancien nom grec, continue

20. Théoriquement la tribu, élément constitutif du système onomastique des Romains est placée après la filiation du personnage, e.g. C. Domitius Q. f. Quir(ina); dans les cas de polyonymie la tribu est le plus souvent citée après le premier gentilice. Sur les tribus romaines et leurs position, à travers l'espace et le temps, à l'intérieur de la formule onomastique romaine, voir G. Forni, "La tribù romane nelle bilingui etrusco-latine e greco-latine", in *Studi in onore di E. Betti* III (Roma 1969) 199 sqq.; *id.*, "Il ruolo della menzione della tribu nelle onomastica romana", in *L'onomastique latine* 73-101, particulièrement p. 76; G. Daux, *loc. cit.*, 407; sur l'omission de la tribu, de la filiation ou du praenomen, voir ci-dessous n. 25 et 27-28.

21. Parmi ces éléments le plus significatif est le gentilice (voir ci-dessous n. 72) et il n'est que rarement omis. En cas d'adoption, prénom et gentilice de l'adoptant et de l'adopté sont juxtaposés, ce qui peut aboutir à des noms très

explique en partie pourquoi son emploi n'est pas régulier²⁷; il devient pratiquement absent de la dénomination des *novi cives* après la *constitutio antoniniana*²⁸.

La suppression du *praenomen* n'est pas la seule pratique dans l'onomastique latine mais elle est, de loin, la plus répandue, l'omission du gentilice ou du *cognomen* étant rare; cela ne signifie pas toujours que ces éléments n'existent pas; une omission répétée est peut-être significative; de même qu'une nomenclature incomplète peut être simplement attribuée à une erreur ou à l'esprit d'économie du graveur; elle peut également s'expliquer par le fait que la personne était bien connue²⁹. L'emploi d'un gentilice comme *praenomen*

à constituer l'identité du personnage en tant que Grec; d'ailleurs c'est le seul élément qu'il ait retenu, concernant le citoyen delphien, sur les monnaies (*BCH* 20 [1896] 41 n° 70 et pl. 28 n° 15). En revanche, un autre delphien Μᾶρκος Μάρκου, devenu citoyen romain, choisit un nouveau *cognomen* latin qui ne correspond pas à son ancien nom grec; il s'appelle dorénavant Μᾶρκος Κορνήλιος Ρούφος (G. Daux, *AJPh* 100 [1979] 28-29). En fait on ne peut donner aucune explication sur la présence ou l'absence du *nomen* dans une liste officielle alors que pour les documents privés on peut dire que chaque personne pouvait en imposer le style. Il arrive, bien que suprenant, que les gentilices varient dans une même famille de même que dans les familles jouissant anciennement du droit de cité; voir G. Alföldy, "Notes sur les relations entre le droit de cité et la nomenclature dans l'Empire romain", *Latomus* 25 (1966) 45 (exemples de Noricum).

27. Pendant le Haut Empire seules les classes supérieures accédaient à la citoyenneté et demeuraient plus longtemps attachées à leur prénom; la variété des prénoms en combinaison avec le même *nomen* constitue ainsi un indice de datation (sur sa signification, voir O. Salomies, *op. cit.* [note 13] 378 sqq.). Les humbles le transmettaient inchangé de génération en génération après Auguste (voir H. Thylander, *Etude sur l'épigraphie latine. Date des inscriptions. Noms et dénomination latine. Noms et origine des personnes* [Lund 1952] 79-81; cf. S. Follet, *Athènes au IIe et au IIIe siècle*, 92) ce qui explique, en partie sa rareté; cf. H. Box, *JRS* 22 (1932) 180-181; Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica*, *passim*; F. Papazoglou, *ŽAnt* 5 (1955) 362; G. Daux, *AJPh* 100 (1979) 19; A. Tataki, *op. cit.* (note 21) 370 n. 302 et p. 395. Le port d'un *praenomen* complet est rare dans les inscriptions latines et il en est de

même quant à l'emploi de deux *praenomina* par la même personne (voir e.g. Tataki, *op. cit.* [note 21] 396 n. 398; Beroea); sur toutes ces questions, voir en général O. Salomies, *op. cit.* (note 13) 390-413. Les femmes portent rarement des *praenomina*, mais cela semble moins répandu en Orient qu'en Occident; I. Kajanto (in *L'onomastique latine*, 148-150) estimait que sur un total de 200.000 inscriptions latines du *CIL* seuls 75 *praenomina* de femmes sont complets. En Macédoine cette proportion paraît supérieure; voir A. Tataki, *op. cit.* (note 21) 396 n. 410 (Beroea) et n. 402 (Thessalonique); G. Daux, "Le prénom féminin dans les tria nomina en pays grec" *BCH* 98 (1974) 555-558; *id.*, in *L'onomastique latine* 406 et surtout M. Kajava, *op. cit.* (note 22) 32-85 et 101-106.

28. L'opinion traditionnelle à savoir que les M. Aurelii devaient leur *civitas* aux derniers des Antonins (M. Aurelius et Commodus) alors que les simples Aurelii la tenaient de Caracalla (L. Robert, *Etudes épigraphiques et philologiques* [Paris 1938] 57; *id.*, *A travers l'Asie Mineure*, BEFAR 239 [Paris 1980] 429 n. 17) ne tient plus aujourd'hui; ces fondements ont été mis en doute grâce à certaines études récentes qui enlèvent à la distinction entre les deux formes du nom toute signification chronologique précise; voir S. Follet, *Athènes au IIe et au IIIe siècle*, 93-95; A. Spawforth, "Notes on the Third Century AD in Spartan Epigraphy", *ABSA* 79 (1984) 236 sqq., particulièrement p. 263-273; B. Holtheide, *op. cit.* (note 3) 117 sqq.; K. Buraselis, *Θεῖα δωρεά. Studies on the Policy of the Severans and the Constitutio Antoniniana* (en grec avec résumé en anglais, Athens 1989) 123 sqq.; *id.*, *infra* p. 61. Une inscription agonistique béotienne (Thespies: *IG* VII 1776=*BCH* 19 [1895] 34 n° 18) montre que l'utilisation du *nomen Aurelius* sans ou avec le *praenomen Marcus* a une connotation locale; tous les étrangers concurrents portent le *praenomen* alors que les originaires de Thespies ont le *nomen* simple; sur cette question voir Chr. Müller, *Topoi* 4 (1994) 414; *ead.*, *infra*, p. 163-164.

29. L'omission du gentilice *Aurelius* ou sa présentation sous une forme abrégée deviennent très fréquentes au IIIe siècle (G. Daux, in *L'onomastique latine*, 412); les gentilices sont souvent omis dans la province de Dalmatie et en Mésie supérieure, au IIIe s. de n.è.; voir G. Alföldy, *Bevölkerung und Gesellschaft der römischen Provinz Dalmatien* (Budapest 1965) 114; A. Mócsy, "Einige Probleme der Namenforschung im Lichte des Namensgebung der Provinz Moesia Superior", in *L'onomastique latine*, 386-393. La présence de la formule atypique *praenomen + cognomen* est attestée également dans les cités grecques bien avant la *constitutio antoniniana*; pour Athènes voir les nombreux exemples cités par E. Kapetanopoulos, *AE* 1981, 27 n° VIIa et IX et *id.*, *Roman Citizenship into Attica* I, 209 et II, n° 131, 139 etc. Pour Sparte, voir H. Box, *JRS* 22 (1932) 180-181. Kapetanopoulos (*Roman Citizenship into Attica* I, p. 28) pense qu'il s'agit des *cives* dont le gentilicium est omis, pratique commune en Orient. On connaît d'autres exemples de cette formule à Delphes, à Rhodes, en Béotie et ailleurs mais ce problème n'a pas été étudié.

ou cognomen³⁰, d'un cognomen comme gentilice³¹, l'inversion entre le gentilice et le cognomen et autres fantaisies onomastiques diffèrent selon l'espace et le temps, cependant elles révèlent une date tardive et, le plus souvent, une origine non italienne³².

2. Formules mixtes

En dehors des difficultés de compréhension des règles de l'onomastique latine le plus grand problème pour les Grecs, comme il l'est pour nous aujourd'hui, était de différencier les individus homonymes³³; parfois, le cognomen n'étant pas suffisant, et afin d'éviter les confusions on avait recours, dans certaines régions, au patronyme qui était exclu de la formule onomastique latine. Dans ce cas les deux formules onomastiques à savoir la grecque (nom+ patronyme) et la romaine ne se fondent pas mais se juxtaposent, la formule mixte étant une combinaison des deux; dans cette formule mixte l'ancien nom grec reste intact, on ajoute simplement à celui-ci, au début, le gentilice et éventuellement le praenomen³⁴.

Les formules mixtes, les plus anciennes, issues d'une contamination entre les deux formes simples, viennent des régions situées aux marges de l'hellénisme, comme par exemple, de la Thrace³⁵; en

32. L'inversion entre nomen et cognomen est un phénomène relativement fréquent (pour Athènes, voir Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* II, n° 180, 185, 496, 601, 700, 701 etc.), qui se rencontre déjà à l'époque républicaine et concerne en principe la nomenclature des esclaves —le gentilice du maître est précédé du nom de l'esclave— et des affranchis: e.g. Σωτᾶς Τύλλιος, Ἡρᾶς Καστρίκιος (IGVII 2871 et 2873); il semble que ce type d'inversion est très commun au IV^e siècle; voir I. Kajanto, *Onomastic Studies in the Early Christian Inscriptions of Roma and Carthage*, Acta Instituti Romani Finlandiae II (1963) 23-24; *id.*, "On the Peculiarities of Women's Nomenclature", in *L'onomastique latine*, 151-152. Il y a des formules encore plus atypiques dans lesquelles un nom grec est suivi d'un cognomen latin: e.g. IG VII 1777: Ἐπαφρᾶς Βαλαρίων (sur d'autres formules atypiques, voir ci-dessus n. 29).

33. En général on utilisait, comme d'ailleurs en Occident, pour la même fin les supernomina, c'est-à-dire soit des agnomina (qui et, ὁ καὶ) soit des surnoms (signa); leur nombre s'accroît à Rome pendant le II^e s. ap. J.-C.; voir I. Kajanto, *Supernomina. A Study in Latin Epigraphy*, Comm. Hum. Litt. 40.1 (Helsinki 1966) *passim*; *id.*, *Onomastic Studies in the Early Christian Inscriptions of Rome and Carthage*, Acta Instituti Romani Finlandiae II.3 (Helsinki 1963) 31-32; cf. S. Panciera, in *L'onomastique latine*, 199-201 et A. Chastagnol, *loc. cit.*, 334. Dans la colonie de Corinthe nous rencontrons une coutume romaine, transférée en Grèce, qui, pour différencier un fils homonyme de son père connu, ajoutait le mot *filius*, υἱός; de même le père homonyme était distingué de son fils célèbre par l'addition du mot pater, πατήρ Α. Γελλίου [υ Μενά]νδρου υἱοῦ Αἰμ(ιλία) τοῦτο[του Γ.] Ἡῖον Ἰκεσίον πατρός); voir J.H. Oliver, "Arrian and the Gellii of Corinth", *GRBS* 11 (1970) 335.

34. Voir les exemples cités par G. Daux, "Passage du nom grec au nom latin", *BCH* 99 (1975) 162-169=*id.*, in *L'onomastique latine*, 413-416; Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècles*, 95 sqq.

35. Voir F. Papazoglou, "Notes sur la formule onomastique dans la Macédoine romaine", *ŽAnt* 5 (1955) 350-370 (avec résumé en français 370-372). En revanche, quand le patronyme est inséré entre le nomen et le cognomen (les exemples où celui-ci, accompagné de υἱός, est placé après le cognomen e.g. *F. Delphes* III. 2, 118 sont plus rares), accompagné ou non du mot υἱός, il est à la place du praenomen; cette formule onomastique est calquée sur la romaine (voir les exemples réunis et commentés par G. Daux, in *L'onomastique latine*, 410-412). Enfin dans certains *vici* de la colonie de Philippes, en Macédoine, les indigènes utilisent la formule onomastique grecque (nom+patronyme) soit adaptée au système romain par l'addition de la filiation (Cerdo Cassi f.) soit enrichie du surnom ou de l'ethnique (Bithys Zipaibou Iollites); voir F. Papazoglou, *ŽAnt* 40 (1990) 120. Sur d'autres emplois des mots υἱός et θυγάτηρ, voir D. Hagedorn, "Zur Verwendung von υἱός und θυγάτηρ vor dem Vatersnamen in Urkunden römischer Zeit", *ZPE* 80 (1989) 277-282.

30. Hatzfeld, *Trafiqants*, 11; *id.*, *BCH* 36 (1912) 135 n. 1. L'emploi des *nomina gentilia*, en Mésie supérieure, à la place des cognomina est fréquente et attribuée à l'influence grecque; voir A. Mócsy, "Einige Probleme der Namensforschung im Lichte der Namengebung der Provinz Moesia Superior", in *L'onomastique latine*, 385-393, particulièrement p. 389-390. Sur l'usage des *praenomina* comme gentilia ou cognomina, voir I. Kajanto, in *L'onomastique latine*, 157 et surtout O. Salomies, *op. cit.* (note 13) 160-164; le premier usage est très fréquent dans l'épigraphie chrétienne (Kajanto, in *L'onomastique latine*, 392); sur la pratique onomastique, pendant cette période, voir les articles de I. Kajanto, Henri-Irénée Marrou, Ch. Pietri et N. Duval cités ci-dessous n. 44.

31. Le phénomène n'est pas rare dans le monde grec; voir G. Daux, in *L'onomastique latine*, 409 (avec bibliographie); l'exemple qui est évoqué toutefois (voir K. Clinton, *The Sacred Officials of the Eleusinian Mysteries* [Philadelphia 1974] 80 n° 10) n'est pas très clair.

revanche en Grèce, en Macédoine mais également en Asie Mineure et en Egypte on ne rencontre — jusqu’au premier siècle de n. è. — un mélange de formules onomastiques que sporadiquement; F. Papazoglou³⁶ pense que la présence de cette formule onomastique mixte dans une liste macédonienne, de haute date, suffit pour dire que les porteurs étaient des personnes originaires de la province de Thrace, les formules sans patronyme appartenant à des personnes originaires de la province de Macédoine. L’emploi de cette formule mixte s’amplifie surtout après la *constitutio antoniniana* au III^e s.³⁷; pendant cette période la formule onomastique romaine proprement dite (nomen+ cognomen) est, souvent, suivie, surtout en Macédoine, par la formule introductive *ὁ πρὶν*+ patronyme: *Αὐρ. Φίλιππος* la filiation: *ὁ πρὶν Ἀγάθωνος* c’est à dire *Αὐρ. Φίλιππος* qui se nommait, avant de devenir citoyen romain, *Φίλιππος Ἀγάθωνος*³⁸.

3. “*Simplicia nomina*” intégrés dans la formule onomastique grecque

Dans certaines cités, où l’influence culturelle romaine est plus forte, des *peregrini* portent, parfois, des noms romains isolés (praenomina, nomina mais aussi des cognomina) des *nuda nomina* tels que *Γάιος*, *Λούκιος*, *Αἰμίλιος*, *Φλάβιος*, *Ροῦφος*, *Πρίμιος* κλπ. Cette pratique remonte au II^e siècle av. J.-C., quand les Grecs ont commencé à utiliser des praenomina, comme noms uniques, afin de désigner des citoyens romains³⁹; à cette époque, et en règle générale, ces *nomina nuda* appartiennent à des gens de classe modeste,

36. “Notes sur la formule onomastique dans la Macédoine romaine”, *ŽAnt* 5 (1955) 350-370. Les exemples macédoniens connus, d’après cet auteur, viennent des régions orientales et sont apparemment d’une date tardive, c’est à dire du III^e siècle de n. è. (cf. également G. Daux, in *L’onomastique latine*, 414 et n. 7). Cette affirmation doit être plus nuancée aujourd’hui car de nouveaux exemples sont attestés, par exemple à Kallindoia, en Chalcidique où un *Λ(εύκιος) Ἰούλιος Κέλερ Κέλερος* figure dans une liste éphébique qui date de la période comprise entre les règnes

de Galba et de Nerva; voir M.B. Hatzopoulos-L. Loukopoulou, *op. cit.* (note 18) 88 col B, l. 24. On trouve de nombreux exemples dans les inscriptions laconiennes dont les plus anciennes datent de la deuxième moitié du I^{er} s. ap. J.-C. (*IG V* 1, p. 334-335); en revanche les exemples arcadiens sont du III^e s. ap. J.-C. (*IG V* 2, 5-57; 369+*Horos* 3 [1985] 87-88; *SEG* 31 [1981] 347 et 35 [1985] 350); cette pratique n’est pas inconnue dans d’autres régions grecques (voir S. Follet, *Athènes au II^e et au III^e siècle*, 96-97) mais aucune étude détaillée n’a encore été consacrée à ce sujet.

37. S. Follet, *op. cit.* (note précédente) 97-98.

38. Voir les exemples réunis et commentés par G. Daux, *BCH* 99 (1975) 162-169; *id.*, in *L’onomastique latine*, 408-416; particulièrement pour la Grèce 411-412; *id.*, *AJPh* 100 (1979) 28. Pour Beroea, en Macédoine, voir les exemples cités par A. Tataki, *op. cit.* (note 21) 476 qui observe (p. 258 n° 1107) que l’apparition de cette formule se rencontre à Beroea avant la *constitutio antoniniana*. Parmi les autres textes de Thessalonique, évoqués par G. Daux, très intéressants est celui de *IG X* 2. 1, 564, dans lequel apparaissent les noms des trois frères: *Αὐρ. Ἀλκιδάμας καὶ Αὐρ. Πύρρος καὶ Αὐρ. Δούλης οἱ πρὶν Πύρρου Ἀλκιδάμου*. Edson, l’éditeur des *IG*, a suivi dans son commentaire L. Robert (*Hellenica* XIII [1965] 233) d’après lequel les trois frères, “devenus des Aurelii en 212, donnent le nom que portait leur père quand ils sont nés, mais ils tiennent à rappeler que ce nom n’est plus le sien οἱ πρὶν Πύρρου Ἀλκιδάμου: ils s’appellent évidemment maintenant *Αὐρήλιος Πύρρος Ἀλκιδάμας*”. G. Daux (*BCH* 97 [1973] 244; *id.*, *BCH* 99 [1975] 164-165; *id.*, in *L’onomastique latine*, 408-409) considère cette solution comme peu vraisemblable car, selon les règles de la grammaire, le texte devrait dire οἱ τοῦ πρὶν etc. πρὶν se rapportant à οἱ. Le nom du père est donc, d’après Daux, *Πύρρος Ἀλκιδάμας* et non pas *Πύρρος Ἀλκιδάμου*; ce double nom *Πύρρος Ἀλκιδάμας* est, selon lui, une étape vers l’étape intermédiaire vers le nom romaine. Cette solution n’est pas satisfaisante; la restitution οἱ πρὶν Πύρρου <τοῦ> Ἀλκιδάμου pourrait rétablir les règles de la grammaire et se rapprocher d’un grand nombre de parallèles dans lesquels sont cités immédiatement après le cognomen soit le patronyme simple au génitif (e.g. *IG X* 2. 1, 768 *Αὐρήλιος Ἀγησᾶς ὁ πρὶν Ἀγαθία<ς>*), la correction à la fin étant, très justement, considérée inutile par G. Daux) soit les deux noms du père au génitif, naturellement liés avec le τοῦ (e.g. *P. Oxy.* 41 [1972] n° 2978).

39. A Athènes, comme d’ailleurs à Délos, les noms romains simples (praenomina) sont portés tant par des personnes d’origine romaine ou italique (H. Solin, “Appunti sull’onomastica romana a Delo”, *Opusc. Inst. Romani Finlandiae* 2 (1982[1983]) 110; Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* II n° 6, 8, 20, 47, 53-54, 74-75, 77, 96-99) intégrées d’une certaine façon dans la cité (voir ci-dessous n. 79) que par des Athéniens, moins nombreux, il est vrai, jusqu’à 70 av. J.-C. (n° 54 et 86) mais en un plus grand nombre sous l’Empire (E. Kapetanopoulos, *op. cit.* I, 206-207 et *passim*).

des villes ou des campagnes, sensibles au prestige romain renforcé par la présence des vétérans ou des communautés romaines; ces noms uniques apparaissent dans toutes les provinces romaines⁴⁰; dans les provinces helléniques ils font leur apparition certes assez tôt mais c'est surtout à partir du premier siècle de n.è. qu'on les voit se multiplier⁴¹; dans tous les cas la formule onomastique est grecque (nom+patronyme).

L'emploi le plus banal, comme nom unique, est celui d'un praenomen ou d'un cognomen (Γάιος Ἀπολλοδώρου, Λούκιος Πρεΐμιον, Μάξιμος Μάρκου κλπ.), beaucoup plus rare est l'emploi d'un gentilice (Παράμονος Ἰουλίου, Φίρμος Πετρωνίου, Αἰμίλιος Αἰμιλίου κλπ.). Le premier usage ne pouvait créer de confusion, le second, en revanche, y portait à cause de la fonction et du caractère du gentilice dans la nomenclature romaine. F. Papazoglou⁴² a vu dans ce dernier usage le reflet de situations juridiques particulières, en l'occurrence l'attestation des mariages mixtes entre Romain(e)s et pérégrin(e)s; dans toutes ces unions — à l'exception de celle d'un civis et d'une pérégrine avec *conubium*⁴³ — l'enfant hérite de la condition pérégrine et adopte par conséquent un nom mixte dont l'un des deux éléments est un gentilice; cette interprétation explique, selon cet auteur, l'étrange formule du type Sextilius Sextili fi. Pudens qu'on rencontre dans certains diplômes militaires.

Cette explication, limitée au matériel épigraphique de la cité de Stuberra en Macédoine, est certes intéressante mais non définitive et ne peut avoir une valeur générale; il faudra, comme d'ailleurs le suggérait F. Papazoglou elle-même, un élargissement de l'enquête à l'ensemble de la province et si besoin aux provinces voisines. Pour l'instant on ne peut exclure que cet emploi correspond à une mode qui pousse les gens à adopter des noms romains — parfois même des gentilices — tout en demeurant fidèles à la formule onomastique grecque. Ce qu'on peut dire avec certitude est que l'emploi des nomina nuda à plus grande échelle correspond à une évolution de l'onomastique latine qu'on place à une date tardive, c'est-à-dire vers le début de l'ère chrétienne; cette tendance marque un grand tournant, après le règne de Constantin, qui dans l'ensemble des provinces romaines (seule

40. Il n'est pas toujours facile de dire si les porteurs de tels noms sont des Romains ou des *peregrini*; toute personne qui portait un nom romain unique n'était pas un *civis* sauf dans les cas connus où le père du personnage, qui porte un nom simple, est un *civis* (E. Kapetanopoulos, *AE* 1981, 24sq.; R.M. Errington, "Aspects of Roman Acculturation in the East Under the Republic", in P. Kneissl et V. Losemann (éd.), *Festschrift für Karl Christ zum 65. Geburtstag* [Darmstadt 1988] 145-146; exemples). E. Kapetanopoulos (*Roman Citizenship into Attica* I, 4) et M. Woloch, *op. cit.* (note 4) p. IV pensent que les hommes et surtout les femmes qui portent des nomina gentilicia simples sont des citoyens (voir sur ce point les réserves exprimées dans la note 53). Sur la diffusion des *nomina simplicia*, voir en général W. Schulze, *Zur Geschichte lateinischer Eigennamen* (Berlin 1904; dernière réimpr. anast. 1991 avec des additions de O. Salomies) 508; H. Solin, "Appunti sull'onomastica romana a Delo", *Opusc. Inst. romani Finlandiae* 2 (1982[1983]) 101-117, spécialement p. 110.

41. En général W. Dittenberger-K. Purgold, *Inscriptiones von Olympia* (Berlin 1896) commentaire ad n° 643-644; G. Daux, *AJPh* 100 (1979) 27 et n. 26. Pour la Macédoine, voir F. Papazoglou, *ŽAnt* 5 (1955) 363-364; A. Tataki, *op. cit.* (note 21) 370-371 et 396-400; M.B. Hatzopoulos-L. Loukopoulou, *op. cit.* (note 18) 88 sqq. Pour Athènes, Woloch, *op. cit.*, (note 4), p. VI. Pour la Thessalie, B. Helly, *Gonnoi* II (Amsterdam 1973) n° 174 (sur Σαχόνδα) et *id.*, "Actes d'affranchissement thessalien", *BCH* 99 (1975) 142 (Severus); pour les nom *Salvia*, voir les observations de G.W. Bowersock, *RhM* 108 (1965) 289 (références citées par B. Helly, "La Thessalie à l'époque romaine", in *Mémoires II du Centre Jean Palerne* [Saint-Etienne 1980] 47). Pour les autres régions hellénophones, voir *infra* les articles de Chr. Müller, P. Cabanes et A. Bresson. Les noms romains portés par ces personnes étaient, dans leur majorité, des praenomina, les exemples des personnes portant comme nom simple un gentilice ou un cognomen sont plus rares à Athènes (Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* II, n° 9, 52, 67, 79 et 86). Sur les facteurs sociaux influençant les Grecs à adopter des noms romains, voir W.M. Ramsay, *The Social Basis of Roman Power in Asia Minor* (Aberdeen 1941; réimpr. Amsterdam 1967) 206-208.

42. "Grecs et Romains à Stuberra. Problèmes de romanisation", *Ancient Macedonia* IV (1983[1986]) 431-436; *ead.*, "Les stèles éphébiques de Stuberra", *Chiron* 18 (1988) 233-270 et pl. 1-1, particulièrement p. 252-256. Ces listes éphébiques datent, dans leur majorité, du Ier s. de notre ère, la plus récente étant de 121 ap. J.-C. Il y a quelques Romains mais la majorité des éphèbes qui y sont cités portent des noms grecs ou gréco-macédoniens. F. Papazoglou pense que ceux qui portent des nomina romains, intégrés dans la formule onomastique hellénique, sont peut-être des fils des *negotiatores* romains organisés à Stuberra en *conventus civium Romanorum* (cf. N. Vulić, *Spomenik* 71 [1931] n° 501).

43. Aux références citées par F. Papazoglou, *Ancient*

exception la Maurétanie césarienne) voit disparaître le gentilice de la formule onomastique latine et se généraliser l'emploi du nom unique⁴⁴.

III. ONOMASTIQUE ET SOCIÉTÉ

Les documents épigraphiques constituent, on le sait, la source principale d'une étude des milieux sociaux des provinces romaines de l'époque impériale⁴⁵; leur étude permet, entre autres, de faire apparaître des liens entre personnes ou groupe de personnes, de dégager des alliances familiales; ceci ne va pas sans difficultés, car s'il est possible de suivre, génération après génération, l'évolution de certaines familles aristocratiques dans les grandes villes des provinces, cela est complètement impossible dans le cas des cités mineures. Ceci explique en partie pourquoi, dans les études onomastiques, les résultats les plus spectaculaires ont été enregistrés dans le domaine de l'organisation familiale, de l'origine sociale de certaines catégories de personnes, appartenant surtout aux classes sociales privilégiées⁴⁶; le matériel onomastique comportant la masse des individus c'est-à-dire celui des personnes anonymes des classes inférieures n'a été que peu exploité.

Il est certain que le répertoire des nomina d'une vaste région, voire d'une province, permettra de constituer des séries et d'étudier l'implantation géographique de certaines familles en dressant, parallèlement, des cartes illustrant la diffusion de certains gentilices⁴⁷. L'impact de l'onomastique sur une société donnée sera mieux comprise si les noms ne sont pas étudiés isolément, mais en combinaison avec d'autres aspects de l'Antiquité, en particulier, les monuments épigraphiques. En Orient, comme l'a observé J.-P. Rey-Coquais⁴⁸, coexistent parfois, au sein d'une même famille, différentes traditions et influences culturelles. A Hiérapolis, en Syrie, par exemple, alors que les noms latins paraissent rares, "les nombreuses stèles funéraires à buste accusent une nette influence d'un art romain provincial"; dans la même province, alors que les hommes portent des noms soit grecs soit romains, les femmes continuent à porter des noms sémitiques; à Athènes on peut suivre parfois le transfert d'un nom romain de père en fils mais il existe des exemples dans lesquels un père porte un nom romain mais son fils un nom grec⁴⁹.

A. ORIGINE DES PORTEURS DES NOMS ROMAINS

Une des difficultés majeures dans les recherches onomastiques est la reconnaissance de l'origine ethnique des porteurs de noms romains. En effet, dans les inscriptions des provinces orientales, la mention de l'ethnique des Romains ne paraissait pas indispensable car, du moins au début, leur nom suffisait seul à révéler leur nationalité; à partir du II^e s. av. J.-C. la grande mobilité sociale et géographique et la diffusion des gentilices romains, soit par le biais de la concession de la *civitas romana* soit grâce aux affranchissements, rendent notre tâche extrêmement difficile et parfois dangereuse.

Macedonia IV (1983 [1986] 434 n. 8 il faudrait ajouter les études plus récentes de B. Rawson, "Spurii and the Roman View of Illegitimacy", *Antichthon* 23 (1989) 12; *id.*, (ed.), *The Family in Ancient Rome* (Ithaca-New York 1986) *passim*; S. Treggiari, *Roman Marriage* (Oxford 1991) 46-49.

44. Voir I. Kajanto, "The Emergence of the Late Single Name System", in *L'onomastique latine*, 421-430; Henri-Irénée Marrou, "Problèmes généraux de l'onomastique chrétienne", *loc. cit.*, 431-435; Ch. Piétri, "Remarques sur l'onomastique chrétienne de Rome", *loc. cit.*, 436-445 et enfin N. Duval, "Observations sur l'onomastique dans les inscriptions chrétiennes d'Afrique du Nord", *loc. cit.*, 447-456; voir également sur le même problème H. Solin, *loc. cit.*, 145 sqq. (sur l'emploi des gentilices comme noms uniques au Bas-Empire et sur la multiplication des noms en -ianus).

45. Cf. Y. Burnand, "Epigraphie et anthroponymie", in *Akten des IV. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, Wien 17. bis 22. September 1962 (Wien 1964) 59.

46. J. Šašel, in *Akten des IV. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, Wien 17. bis 22. September 1962 (Wien 1964) 354 et n. 8 avec bibliographie.

47. Sur l'utilité des statistiques des nomina et sur la nécessité d'un tri systématique, cas par cas, afin d'éviter les mélanges et les confusions, voir R. Etienne, in *Acta of the Fifth International Congress of Greek and Latin Epigraphy*, Cambridge 1967 (Oxford 1971) 229-234.

48. *Akten des IV. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, Wien 17. bis 22. September 1962 (Wien 1964) 171-183; pour une remarque analogue en Epire, voir Cabannes, *infra* p. 98.

49. Voir Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* II n° 14, 27, 31, 47, 49, 52, 62, 74, 75, 78 et n° 54 et 86 le second; les exemples datent de la période qui va du milieu

La définition exacte de l'origine ethnique par une analyse même profonde des éléments constitutifs du nom à savoir le *nomen gentis* et éventuellement le cognomen n'est pas suffisante et peut induire à des erreurs. Le plus prudent, dans ces cas, est de ne voir dans le gentilice qu'un point de départ suggestif à vérifier par le croisement d'autres données, en particulier prosopographiques⁵⁰.

La première distinction est habituellement faite entre les gentilices rares et les gentilices impériaux. On admet généralement que les premiers sont souvent portés par des émigrés venus d'Italie, des *Italici* (IIe-Ier s. av. J.-C.) ou des Romains et que l'absence de cognomen confirme leur haute date; ils se multiplièrent au premier siècle av. J.-C. et on les trouve pratiquement dans toutes les régions grecques. S'il est possible de déterminer l'origine de certains grâce aux rapprochements prosopographiques il serait naïf de croire qu'un gentilice rare pourrait nous aider —à la lumière de W. Schulze— à définir l'origine précise du porteur⁵¹; nous savons maintenant que dans quelques provinces, des *peregrini*, admis à la *civitas*, choisissaient librement leur gentilice et portaient des gentilices rares de colons italiens, parfois même des cognomina latins; et c'est justement dans ces provinces où le libre choix du nomen a joué un rôle pendant la période républicaine que la pratique se poursuivit sous l'Empire⁵². A noter que ces mêmes gentilices rares étaient portés par les affranchis et qu'il est difficile de les distinguer des *ingenui* porteurs du même nom. Si à ce tableau nous ajoutons les individus qui adoptèrent des noms latins illégalement⁵³, la confusion est complète et toute tentative de définir l'origine de porteurs de noms rares —colons, *peregrini* qui choisirent ces noms légalement ou illégalement, affranchis des deux catégories et descendants de tous groupes— se trouve dès lors compromise⁵⁴. On peut procéder au même examen pour les porteurs de gentilices impériaux mais les difficultés restent toujours grandes.

Venons-en maintenant aux cognomina et commençons par la catégorie des personnes qui portent un cognomen latin. De prime abord il faut les considérer comme étant de langue latine ou originaires d'Italie. Mais, comme pour certains noms grecs, il y a énormément de noms latins qui sont diffusés à travers les provinces de l'Empire

par le biais de la *civitas*, de la romanisation ou de la mode; nous avons nombre d'exemples d'orientaux —dont la langue maternelle est le grec— qui portent des cognomina latins; dans cette catégorie on trouve, le plus souvent, des soldats des troupes auxiliaires ou des légions, originaires des provinces hellénophones⁵⁵. Une femme qui porte le nom

du IIe s. jusqu'à 70 av. J.-C.

50. Voir à titre d'exemple R. Syme "Senators, Tribes and Towns", *Historia* (1964) 105-109 et T.P. Wiseman, *New Men in the Roman Senate. 139 B.C.-A.D. 14* (Oxford 1971) 207; sur les difficultés et les dangers de cette méthode, voir les observations de O. Salomies, "Römische Amtsträger und römisches Bürgerrecht in der Kaiserzeit die Aussagekraft der Onomastik", in W. Eck (éd.), *Prosopographie und Sozialgeschichte. Studien zur Methodik und Erkenntnismöglichkeit der kaiserzeitlichen Prosopographie*, Kolloquium Köln 24.-26 November 1991 (Köln 1993) 119-145.

51. C'est l'opinion que j'avais adoptée moi-même à la suite d'autres savants, en examinant les nomina rares de Thessalonique (A. Rizakis, *Ancient Macedonia IV* 1983 [1986] 517-519); pour la Thessalie, voir une première liste des gentilices rares (*Occii, Titii, Arruntii, Sempronii* etc.) in *BCH* 99 (1975) 132-133; sur ce sujet voir maintenant la mise au point de H. Solin, "Appunti sull'onomastica romana a Delo", *Opusc. Inst. Romani Finlandiae* 2 (1982[1983]) 111-117 et de O. Salomies, *infra*, p. 117 sqq.

52. G. Alföldy, *Latomus* 25 (1966) 41-45; le libre choix de gentilice par des *peregrini* civils ou militaires continue dans certaines provinces même après la *constitutio antoniniana*.

53. L'opinion courante d'après laquelle un individu qui porte les tria nomina ou, au moins, le gentilice (*supra* note 40) est un citoyen romain est exagérée voire abusive; en effet nous savons que des pérégrins usurpaient parfois les tria nomina à tel point que l'Empereur Claude (Suet., *Claud.*, 25, 3: *peregrinae condicionis homines vetuit usurpare Romana nomina, dumtaxat gentilicia*) se trouva obligé d'interdire cette pratique à travers l'Empire. Cette décision implique que les *peregrini* ne pouvaient adopter que des praenomina et des cognomina, comme le suggère H. Box (*JRS* 21 [1931] 203 n. 2); voir G. Alföldy, *Latomus* 25 (1966) 38 et 43 mais surtout A. Mócsy, "Das Namensverbot des Kaisers Claudius (Suet., *Claud.* 25, 3)", *Klio* 52 (1970) 287-294.

54. Voir les observations de H. Solin, "Anthroponymie und Epigraphik. Einheimische und Fremde Bevölkerung", *Hyperboreus* 1 (1994/1995) 109-113.

55. Il y a, en fait, une relation directe entre l'anthroponymie romaine et l'armée; ceci est très clair dans certaines villes macédoniennes comme Héraclée, Thessa-

banal, comme l'observait G. Alföldy⁵⁶, de Julia C.f. Maxima, par exemple, peut être aussi bien une romaine qu'une indigène romanisée ou qu'une émigrée d'Orient où les noms Iulius et Maximus sont très répandus; il en est de même des noms du type Aurelius Alexander.

En ce qui concerne les *cognomina* grecs, les difficultés sont encore plus grandes; d'abord nous savons bien que les *cognomina* communs panhelléniques ne peuvent être rattachés à aucune région ou cité particulière; leur grande diffusion faisait même que certains étaient adoptés par de véritables Romains; le port d'un *cognomen* grec n'est donc pas un indice d'origine ethnique⁵⁷. On ne peut espérer quelques résultats concernant l'origine ethnique des porteurs de noms romains que par une analyse vaste et profonde, dans l'espace et le temps, de leur diffusion à l'intérieur de l'ensemble d'une province. Cette analyse pourrait révéler la diffusion de certains *nomina* ou *cognomina* particuliers au cours des périodes et à travers des régions variables⁵⁸.

Kajanto a, en effet, montré⁵⁹ que la nomenclature latine présente des particularités notables à travers les différentes provinces de l'Empire romain. Ainsi un nom commun dans une région peut être complètement absent dans une autre; ces anomalies sont essentiellement dûes à la mode. Cependant il existe des cas, par exemple en Afrique, où l'utilisation de certains noms (-osus, -atus, Bonosus, Donatus, -itta, Politta etc.) a un caractère particulier et régional. Des remarques analogues sont possibles pour d'autres provinces; certains *cognomina* caractéristiques laissent peu de doutes sur l'origine ethnique des porteurs⁶⁰. Enfin certains *cognomina* utilisés à Sparte, à Athènes et ailleurs appartiennent à une très longue tradition de grandes familles aristocratiques de ces cités et continuent à être portés sous l'Empire par des individus, appartenant aux mêmes familles, mais qui ont reçu la *civitas*⁶¹.

B. STATUT JURIDIQUE ET SOCIAL

Considérons maintenant les difficultés que nous rencontrons pour définir le statut juridique et social des personnes portant un nom romain; en général il est plus facile de distinguer les esclaves des hommes libres que les ingénus des affranchis car le statut de ces derniers (ἀπελευθεροί) n'est que rarement indi-

lonique ou Philippes où la relation d'une partie de la population avec l'armée et les traditions militaires est évidente dans l'onomastique et l'iconographie de leur monuments funéraires; voir Th. C. Sarikakis, "Des soldats macédoniens dans l'armée romaine", *Ancient Macedonia II* (1973 [1977]) 431-438; F. Papazoglou, "Quelques aspects de la province de Macédoine", *ANRW II* 7.1 (Berlin-New York 1979) 338-350; Rizakis, "Paysage linguistique", 380-381. Sur l'adoption des *cognomina* latins par des *peregrini*, voir en général G. Alföldy, *Personennamen*, 17-18; H. Solin, *op. cit.* (note 54) 97-98.

56. *Personennamen*, 19. Les personnages à nom latin qu'on rencontre dans les inscriptions des cités grecques, antérieures à l'Empire, pourront être tenus pour des Italiens authentiques, des *negotiatores* qu'on trouve dans un grand nombre de cités helléniques.

57. H. Solin, *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen in Rom I*. Comm. Hum. Litt. 48 (Helsinki 1971) 146-158; *id.*, *op. cit.* (note 54) 96 sq.

58. Voir Alföldy, *Latomus* 25 (1966) 19 exemples; H. Solin, *op. cit.* (note 54) 93-117; une telle entreprise n'est valable que pour le Haut Empire car à partir du II^e s. de n.è. le mélange progressif des noms grecs et latins la rend très difficile; voir I. Kajanto, *Onomastic Studies in the Early Christian Inscriptions of Roma and Carthage*, Acta Instituti Romani Finlandiae II (1963) 125-137 où il est particulièrement question du mélange des noms grecs et romains pour la formation du système du nom unique de l'ère chrétienne.

59. "Peculiarities of Latin Nomenclature in North Africa", *Philologus* 108 (1964) 310-12; H. Solin, *op. cit.* (note 54) 108-109 avec une bibliographie complémentaire sur cette question citée in p. 108 n. 41.

60. C'est ainsi que Silviu Sanie dans une étude sur "Les Africains en Dacie romaine", in *Actes du VII^e congrès international de l'épigraphie grecque et latine*, Constanza 1977 (Bucarest 1979) 465-466 a essayé de repérer en Dacie, à partir des noms les personnes d'origine africaine. Mais les conclusions sur ce genre de questions ne sont pas toujours faciles; la présence, par exemple, des *cognomina* "asiatiques", "illyriens" ou "thraces", à côté des *cognomina* d'origine latine et surtout grecque, pose un problème très compliqué sur lequel les avis des savants sont très divergents quant à l'origine ethnique de ces personnes. Les uns parlent d'émigration depuis l'Asie Mineure vers la Macédoine (G. Daux, "Population et onomastique d'Asie Mineure en Macédoine", *Pulpeva* 2 [1978] 89-93), d'autres attribuent la présence de ces noms à une parenté dans les traditions; voir F. Papazoglou, in *Actes du VII^e congrès international de l'épigraphie grecque et latine*, Constanza 1977 (Bucarest 1979) 153-169. Sur les *cognomina* géographiques voir, en général, J. Kajanto, *Latin cognomina* (Helsinki 1965) 43-53 et les observations critiques de H. Solin, *op. cit.* (note 54) 103-105.

61. A. Spawforth (e.g. in "Families at Roman Sparta and Epidaurus: Some prosopographical Notes", *ABSA* 80 [1985] 101-258; P. Cartledge-A. Spawforth, *Hellenistic and Roman*

qué dans les inscriptions grecques alors que dans les inscriptions latines le terme correspondant *lib(ertus)* est souvent utilisé⁶². Pendant la période républicaine un personnage qui joint à son nom celui de son père est naturellement un ingénu: exemple Αὔλος Κόττιος Νεμερίου υἱός = A. Cottius N.f. Un personnage qui porte un nom du type —Γάιος Σήιος Γαῖου (IDélos 1732)— peut être un ingénu ou un affranchi⁶³. Enfin un personnage qui, outre son praenomen et son nomen, porte un cognomen de forme grecque désigne, du moins pour l'époque républicaine, un affranchi⁶⁴; quand il s'agit d'esclaves le cognomen grec se trouve souvent, pendant cette période, en tête: exemple Ἀλέξανδρος Βαβύλλιος Λευκίους⁶⁵.

Notre tâche n'est pas allégée pour la période impériale. Quand un individu porte un cognomen de forme latine cela ne sous-entend pas toujours son statut d'*ingenuus*; de même le classement automatique des personnes portant des cognomina grecs dans la catégorie des affranchis est arbitraire. Il suffit de rappeler que les notables des villes grecques et orientales, admis à la *civitas* grâce à un personnage romain dont ils sont clients, sont des hommes libres; le rapport de clientèle n'a rien à faire avec la servilité. La généralisation de l'emploi des cognomina tant par les affranchis que par les ingenui, au début de l'Empire, rend la distinction difficile entre les cognomina helléniques d'ex-esclaves et ceux des individus libres. Certes un grand nombre de porteurs de cognomina grecs sont des personnes d'origine servile, comme H. Solin⁶⁶ l'a montré concernant les inscriptions grecques de Rome, mais on peut difficilement affirmer que tel ou tel nom désigne toujours un esclave⁶⁷.

IV. DROIT DE CITÉ ET "ROMANISATION"

A. ONOMASTIQUE ET DROIT DE CITÉ

Ce n'est pas une nouveauté de dire qu'il y a un rapport étroit entre l'onomastique et la diffusion du droit de cité car le gentilice romain exprime par lui-même, contrairement au nom grec, la condition du droit de l'individu dans la société romaine; en d'autres termes il existe un lien étroit entre la dénomination et la condition du droit de l'individu⁶⁸. Il va sans dire que les progrès de la diffusion des noms

Sparta: a Tale of two Cities [London-New York 1989] 163-165) a étudié, de façon exemplaire, l'histoire et les méandres des relations de ces grandes familles spartiates, non seulement à l'intérieur de leur propre cité mais dans l'ensemble de la province. Si dans certaines provinces la classe des *honestiores* préfère les cognomina latins —les grecs étant réservés aux esclaves et affranchis ou aux autres catégories sociales (cf. G. Alföldy, "Die Personennamen in der römischen Provinz Noricum", in *L'onomastique latine*, 249-265) — ce n'est pas le cas dans les provinces helléniques.

62. H. Chantraine, *Freigelassene und Sklaven im Dienst der römischen Kaiser. Studien zu ihrer Nomenklatur* (Wiesbaden 1967) 140-188; S.L. Ross Taylor, "Freedmen and Freeborn in the Epitaphs of Imperial Rome", *AJPh* 82 (1961) 120-121; toutefois les exemples où le terme *lib(ertus)* fait défaut ne sont pas rares; voir P.R. C. Weaver, *Familia Caesaris. A Social Study of the Emperor Freedmen and Slaves* (Cambridge 1972) 87-91 (avec la bibliographie antérieure); I. Kajanto, *Onomastic Studies in the Early Christian Inscriptions of Rome and Carthage*, Acta Instituti Romani Finlandiae II.1 (Helsinki 1963) 4, 27-28, 62-63.

63. Hatzfeld (*Trafiqants*, 139-140) avoua son embarras devant le problème concernant Délos car, disait-il, les noms des affranchis figurent côte à côte dans les mêmes listes que les ingénus sans aucune marque de distinction, font partie des mêmes collèges et participent à la construction des mêmes monuments.

64. Voir I. Kajanto, "On the Chronology of the Cognomen in the Republican Period", in *L'onomastique latine*, 64-70; H. Solin, "Die innere Chronologie des römischen Cognomen", *loc. cit.*, 103-146; S. Panciera, "Saggi d'indagine sull'onomastica romana", *loc. cit.*, 191-203.

65. J. Hatzfeld, *BCH* 36 (1912) 137-39.

66. *Beiträge zur Kenntnis der griechischen Personennamen in Rom I*, Comm. Hum. Litt. 48 (Helsinki 1971) 121-145; *id.*, *op. cit.* (note 54) 96-97. Sur les noms des esclaves orientaux à Rome voir les observations du même auteur, in *L'onomastique latine*, 205-220.

67. La difficulté de distinguer avec certitude les noms à consonance "servile" de ceux de personnes libres a été reconnue par plusieurs savants, voir M.L. Gordon, "The Nationality of Slaves under the Early Roman Empire", *JRS* 14 (1924) 107-109 et surtout L. Robert, *Actes du VIIe congrès international de l'épigraphie grecque et latine*, Constanza 1977 (Bucarest 1979) 37 et O. Masson, *Actes du colloque 1971 sur l'esclavage* (Besançon 1972) 13-21; F. Papazoglou, *ŽAnt* 40 (1990) 121 avec des exemples tirés du matériel épigraphique des colonies de Dium et de Cassandree, en Macédoine; l'auteur critique l'affirmation de I. Kajanto ("The Emergence of the Late Single Name System", in *L'onomastique latine*, 422) qu'il est difficile de trouver dans l'épigraphie païenne des personnes de condition libre ne portant qu'un simple cognomen.

68. Voir sur ce point l'étude de G. Alföldy, *Latomus* 25 (1966) 37-57 qui se limite, toutefois, aux provinces occidentales.

romains par le biais de la concession de la *civitas* est différente de région en région voire de cité en cité et atteint plus difficilement les campagnes que les centres urbains; parmi les éléments qui définissent le nouveau citoyen par opposition au pérégrin, le gentilice est le plus signifiant⁶⁹ et c'est exactement la diffusion des nomina gentilicia qui permet d'étudier la concession de la *civitas romana* aux pérégrins.

On admet généralement que Rome a montré, concernant la concession du droit de cité, une certaine libéralité comparée à la traditionnelle réserve de la *polis* grecque à l'égard des étrangers⁷⁰. En réalité la diffusion de la *civitas romana* est assez limitée jusqu'au début de l'Empire; l'aristocratie traditionnelle et les intellectuels étaient assez réticents à solliciter la *civitas romana*⁷¹ et de son côté Rome n'était pas assez généreuse au sujet de la *civitas*; jusqu'à la constitutio antoniniana les *novi cives* étaient minutieusement sélectionnés parmi les personnes qui avaient rendu des services exceptionnels à la République ou à l'Empire. Pompée, César ou Antoine n'ont adopté que quelques Grecs de marque et Auguste a fait de même en ne se montrant pas prodigue du droit de cité⁷²; les autres Empereurs ont fait un choix, certes plus large, mais toujours parmi les notables des cités⁷³.

Avant l'Empire les *novi cives* adoptaient, en principe, le prénom et le gentilice du gouverneur ou d'une autre personne qui servait de médiateur pour que cette faveur leur soit cédée. Plus tard c'est l'Empereur lui-même qui leur donne le droit de cité et par conséquent son *nomen* et *praenomen*; ce n'est qu'à partir de Claude que les nouveaux citoyens adoptent le nom de l'Empereur régnant mais cela ne semble pas être une obligation abso-

termes utilisés pour définir cette différence sont exagérés sinon faux.

71. Voir G.M. Santamaria, "La concessione della cittadinanza a Greci e Orientali nel II e I sec. a.c.", in *Les bourgeoisies municipales italiennes aux IIe et Ier siècles av. J.-C.* (Paris-Naples 1983) 125-136. L'étude des listes de prytanes et d'autres documents athéniens par E. Kapetanopoulos (*AE* 1981, 32; *id.*, *Roman Citizenship into Attica* I, 206-207) a montré que la *romanitas* avec sa *civitas* a fait peu de progrès dans les membres de la classe dirigeante à Athènes jusqu'à 100 ap. J.-C. A Rhodes la résistance était encore plus grande (A. Bresson, *infra* p. 233 sqq.) et il semble en être de même dans beaucoup de petites cités comme par exemple Acraiphia en Béotie: son citoyen le plus célèbre, Ἐπαμεινώνδας Ἐπαμεινώνδου, ami de Rome et prêtre du culte impérial, n'est pas citoyen romain; voir *IG* VII 2711; 2712 et 2713; cf. H.J. Oliver, *GRBS* 12 (1971) 221-237 et Chr. Müller, *infra* p. 159. L'exemple n'est pas unique; la prétrise du culte impérial n'était pas obligatoirement associée à la *civitas* (*IG* II2, 3530; *loc. cit.* IV 436 et 437; *loc. cit.* V 2, 515; *loc. cit.* VII 111, 2517 et 3476) comme l'affirmait jadis W.M. Ramsay, *op. cit.* (note 41) 6; son acquisition permettait, toutefois aux élites locales de mieux combler leurs ambitions; ainsi dans certaines cités comme Sparte, les notables s'associèrent à la *civitas* romaine plus tôt, sous la dynastie julio-claudienne; voir l'index *IG* V 1, pp. 334-335; cf. H. Box, *JRS* 21 (1931) 202-204; *id.*, *JRS* 22 (1932) 180.

72. Suet., *Div. Aug.* 40, 6; cf. A.N. Sherwin-White, *The Roman Citizenship* (Oxford 1973) 237 sqq.; K. Buraselis, "Ὁ Αἰγυσιώτης καὶ ἡ *civitas romana*", *Πρακτικά του Α' Διεθνούς Συμποσίου λατινικῶν Σπουδῶν* (Ioannina 1984) 195-213.

73. Voir pour Athènes E. Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* I, 206-207, 220 et 224; II, n° 593-597, 599, 609, 629, 676, 688 etc. Ces *novi cives* assument, à partir du IIe s. ap. J.-C., la majorité des magistratures civiles et religieuses de la cité; voir M. Woloch, *op. cit.* (note 4) p. VI et Catalogue II. Pour Sparte, voir H. Box, *JRS* 21 (1931) 202 et 204; pour la province d'Asie, voir B. Holtheide, *op. cit.* (note 3) 55-72, particulièrement p. 55. Avant Claude les gentilices les plus fréquents dans certaines cités de l'Orient sont les *Antonii* et les *Julii*: voir à titre d'exemple, Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* I et II, *passim* (Athènes); H. Box, *JRS* 21 (1931) 201-208 (*Julii*) et 210 (*Antonii*) avec d'autres références pour les cités du Péloponnèse (Sparte); L. Robert, *Hellenica* II (1946) 10 et n. 7 (Corinthe); S. Zoumbaki, *Prosopographie und Gesellschaft der Eleer in der römischen Kaiserzeit. Sozialgeschichtliche Untersuchungen* (thèse inédite de l'Université de Wien, Wien 1995) 72-79 n° 83-106; *ead.*, "Die Verbreitung der römischen Namen in Eleia", *infra*, p. 191-206 (Eleia). Pour la Macédoine, voir la bibliographie citée ci-dessus, n. 4. Pour l'Asie Mineure, voir L. Robert, in J. des Gagniers u.a., *Laodicée du Lycos. Le Nymphée* (Québec-Paris 1969) 306 sqq. et surtout B. Holtheide, *op. cit.* (note 3) 32-39 (*Antonii*) et 16-31 et 40-

69. Suet. *Claud.* 25, 3 (le texte a été cité ci-dessus n. 53); voir aussi *CIL* V, 5050.

70. W. Seston, "La citoyenneté romaine", *Actes du XIII Congrès international des sciences historiques*, Moscou 16-23 octobre 1970 (1973) 31-52 = *Scripta varia* (Roma 1980) 3-18, particulièrement p. 12-13. Ph. Gauthier, dans un article avec le titre très suggestif, "Générosité romaine et avarice grecque: sur l'octroi du droit de cité", in *Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston* (Paris 1974) 207-215 a montré que les réalités politiques de la *polis* grecque et de Rome sont complètement différentes et que, par conséquent, la comparaison n'a pas de sens, en tous cas les

lue⁷⁴. Contrairement à ce qu'on pensait ce n'est pas Auguste mais l'Empereur Claude qui fut le plus libéral envers les Grecs⁷⁵; les plus nombreux *novi cives* sont les *Ti. Claudii*, *T. Flavii* et *M. Aurelii* ou simplement *Aurelii*. Parfois l'association d'un nouveau citoyen avec un empereur précis est difficile. Les *Aurelii*, par exemple, doivent leur *civitas* à l'empereur Marcus, certains à Commodus qui, en 180 changea le nom de L. en M. Ils sont souvent confondus avec les *cives* de Caracalla qui sont parfois notés, en abrégé, Aur. et qui sont souvent, malheureusement, classés ensemble. Si les *novi cives* gardent, dans la nouvelle dénomination, leur ancien nom en tant que cognomen, leurs descendants peuvent le laisser complètement tomber en faveur d'un nom entièrement romain. Il est donc souvent difficile de dire si le *civis* provincial a reçu personnellement son nom romain ou s'il est descendant du *civis* original⁷⁶. Ainsi la présence d'un gentilice impérial ne peut fournir une précision chronologique, néanmoins elle donne un *terminus post quem* certain; ce principe n'a pas été mis en question pour les gentilices autres que *Aurelius*⁷⁷.

B. ROMANISATION

La notion de romanisation sous-entend des questions beaucoup plus délicats et controversées et surtout beaucoup plus larges; la définition intrinsèque du terme soulève des polémiques et certains savants refusent, dans un certain sens, son impact en Orient. A vrai dire ce problème, depuis la vieille monographie de L. Hahn⁷⁸ n'a pas été traité globalement. Actuellement, nous disposons, en dehors de textes littéraires, d'une masse de documents épigraphiques, numismatiques et archéologiques qui pourraient permettre une approche plus globale de la question; dans ce sens l'étude de l'onomastique romaine dans les pays hellénophones peut aider à élucider certains problèmes, mais il est vrai que la question ne doit pas être posée d'une manière simplifiée car la seule présence des noms ne signifie pas toujours l'influence d'un milieu culturel; malgré la domination romaine, la puissance et l'attrait de l'hellénisme étaient grands et les influences pouvaient s'exercer dans les deux sens, d'autant plus que Rome n'a jamais eu une politique délibérément culturelle.

A Athènes, par exemple, jusqu'au règne de Claude, nous avons un grand nombre de Romains résidents qui décidèrent de vivre dans un milieu cul-

52 (*Julii*) et O. Salomies, "Römische Amtsträger und römisches Bürgerrecht in der Kaiserzeit die Aussagekraft der Onomastik", in W. Eck (éd.), *Prosopographie und Sozialgeschichte. Studien zur Methodik und Erkenntnismöglichkeit der kaiserzeitlichen Prosopographie*, Kolloquium Köln 24.-26 November 1991 (Köln 1993) 128-145 et particulièrement p. 141-143 (*Antoni*).

74. Voir e.g. Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* I, 220 et II n° 542; Th. Mommsen, *Römische Staatsrecht* III (Leipzig 1887) 64 et n. 1 et en général R. Cagnat, *Cours d'épigraphie latine* (Paris 1914) 77-78.

75. Dio Cassius LX, 17; plus spécialement pour les Grecs, voir *loc. cit.*, LX, 7, 2 et LIX, 29, 6: τοὺς παῖδας οὓς ἐκ τῆς Ἑλλάδος καὶ τῆς Ἰωνίας τῶν πάντων εὐγενῶν... [Γάιος] μετεπέμψατο) πολιτεία τιμηθέντες ἀπεπέμφθησαν; cf. A.N. Sherwin-White, *op. cit.* (note 72) 237-250, spécialement p. 246. Plus particulièrement pour Sparte, voir H. Box, "Roman Citizenship in Laconia", *JRS* 21 (1931) 201-204 particulièrement p. 202 n. 1 (exemples); pour Athènes: E.A. Kapetanopoulos, *Roman Citizenship into Attica* I, 220; *id.*, "The Romanization of the Greek East. The Evidence of Athens", *BASP* 2 (1965) 51-52; pour Eleia: S. Zoumbaki, *Prosopographie und Gesellschaft der Eleer in der römischen Kaiserzeit. Sozialgeschichtliche Untersuchungen* (thèse inédite de l'Université de Wien, Wien 1995) 519-525; *ead.*, "Die Verbreitung der römischen Namen in Eleia", *infra* p. 191-206.

76. W.M. Ramsay, *op. cit.* [note 41] 8.

77. S. Follet, *Athènes au IIe et au IIIe siècle*, 90 sqq.; voir ci-dessus n. 28.

78. *Rom und Romanismus im griechisch-römischen Osten mit besonderer Berücksichtigung der Sprache bis auf die Zeit Hadrians* (Leipzig 1906) *passim*; cette question est discutée dans quelques articles publiés, il y a déjà trente ans, par C. Bradford Welles, "Romanization of the Greek East", *BASP* 2 (1965) 43-46 et 75-77 (conclusions); E.A. Kapetanopoulos, "The Romanization of the Greek East. The Evidence of Athens", *loc. cit.*, 47-55; J. F. Oates, "The Evidence of Egypt", *loc. cit.*, 57-64; J. Frank Gilliam, "The Role of the Army", *loc. cit.*, 665-73. Sur l'exploitation du matériel épigraphique et de l'onomastique pour l'étude de la romanisation, voir A. Mócsy, "Das Inschriftenmaterial einer Provinz als Widerspiegelung der Romanisation", in *Acta of the Fifth International Congress of Greek and Latin Epigraphy* (Oxford 1971) 397-406; I. Hahn, "Ethnische Identität, Integration und Dissimilation im Lichte der Namengebung", in G. Németh (Hrsg.), *Gedenkschrift István Hahn*, *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis de Rolando Eötvös nominatae, Sectio Historica* 26 (Budapest 1993) 9-17; enfin A.D. Rizakis, "Paysage linguistique", *passim*.

turel hellénique; ceux-ci allaient, par la force des choses, tôt ou tard s'intégrer; cette "assimilation" s'exprime, dans de nombreux cas, par leur participation active dans la vie politique et culturelle de leurs nouvelles cités⁷⁹. La "banalisation" du droit de cité à partir de Claude et son acquisition par un plus grand nombre de personnes ne signifie pas, certes, automatiquement l'acceptation des valeurs romaines mais on pourra difficilement nier que les marques de romanisation, quoique superficielles, sont maintenant beaucoup plus évidentes⁸⁰.

En conclusion, on peut dire que l'onomastique romaine dans les pays hellénophones constitue une piste de recherche privilégiée, surtout en ce qui concerne ses aspects sociaux et politico-culturels. Les riches et profondes traditions culturelles des provinces orientales ont généré —contrairement aux provinces occidentales— une variation quant à l'adaptation des noms et des formules onomastiques romaines; les diverses expressions anthroponymiques n'obéissent pas à des règles précises mais plutôt à des pratiques différentes selon l'espace géographique et le temps. S'il y a une certaine systématisation dans le cadre des colonies celle-ci est profondément bouleversée par les pressions du milieu culturel environnant et les pratiques qui s'ensuivent;

d'autre part la société hellénique ne reste pas complètement imperméable à l'influence exercée directement ou indirectement par les couches sociales dominantes romaines ou romanisées; cela conduit beaucoup d'individus à adopter des noms romains uniques pour des raisons de mode ou de prestige; les interférences, dans le domaine de l'onomastique, sont donc extrêmement variées et à double tranchant. Le plus grand danger serait, à mon avis, de vouloir interpréter à partir de noms ou de simples listes de noms cette réalité sociale et culturelle aussi complexe de l'Antiquité; en tout cas il serait beaucoup plus prudent d'élargir le champ spatial de notre action dans une plus vaste région, de réintégrer les noms romains —ainsi que les noms grecs— dans ce contexte et de tenir compte des autres éléments permettant d'évaluer mieux l'intégration ou non des personnes dans une aire culturelle; dans cette optique l'étude de la "romanisation" ou de l'"hellénisation" pourrait prendre un sens.

A.D. Rizakis

Centre de l'Antiquité grecque et romaine
Fondation Nationale de la Recherche Scientifique

79. L'exemple n'est pas unique; voir e.g. pour Thessalonique, A. Rizakis, *Ancient Macedonia IV* [1986] 521-524; B. Helly, in *Les bourgeoisies municipales italiennes aux II^e et I^{er} siècles av. J.-C.* (Paris-Naples 1983) 374-378 (Thessalie); J.H. Oliver, "Athenian Citizenship of Roman Emperors", *Hesperia* 20 (1951) 346-349; cf. E. Schonbauer, "Untersuchungen über die Rechtsentwicklung in der Kaiserzeit", *JJP* 7-8 (1953-54) 107-128; surtout, R.M. Errington, "Aspects of Roman Acculturation in the East Under the Republic", in P. Kneissl et V. Losemann (éd.), *Festschrift für Karl Christ zum 65. Geburtstag* (Darmstadt 1988) 140-157 (Athènes). Les activités politiques des Romains dans les cités grecques étaient facilitées par l'acceptation du principe de la double nationalité; voir E. Weiss, "Ein Beitrag zur Frage nach dem Doppelbürgerrecht bei Griechen und Römern vor der C.A.", *JJP* 7-8 (1953-54) 71-82; Sherwin-White, *op. cit.* (note 72) 54; J.H. Oliver, "Greek Inscriptions", *Hesperia* 11 (1942) 29. E. Kapetanopoulos (*Roman Citizenship into Attica* I, 6-11 et II n° 633-634, 785-786) a montré que certains Athéniens, par exemple,

pouvaient servir comme magistrats tant à Athènes qu'à Rome.

80. Voir E. Kapetanopoulos, *AE* 1981, 23-36; *id.*, *BASP* 2 (1965) 47-55; *id.*, *Roman Citizenship into Attica* I, 217. Sur la romanisation des classes dirigeantes, voir P.A. Brunt, "The Romanization of the Local Ruling Class in the Roman Empire", in *Actes du VI^e congrès international d'études classiques*, Madrid 1974 (Madrid 1976) 161-173; enfin sur les énormes difficultés d'interpréter les données épigraphiques et onomastiques, voir les réflexions intéressantes de G. Mihailov, "Le processus d'urbanisation dans l'espace balkanique jusqu'à la fin de l'Antiquité", in *Actes du III^e congrès international des études du sud-est européen à Bucarest* (1974); *id.*, "Les noms thraces dans les inscriptions des pays thraces", in *L'onomastique latine*, 349-352 qui renvoie, quant à la définition du terme "romanisation", à l'étude de A. Deman, in *Akten des VI. internationalen Kongresses für griechische und lateinische Epigraphik*, München 1972 (1973) 55-68; voir également A.D. Rizakis, "Paysage linguistique", 373-391.